



NUMÉRO 163

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2014

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013.

Communication financière.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'agglomération GPSO.

Questions orales.

RAPPORT 2013 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. P.7

COMMISSION DES FINANCES

Vote du BP 2014 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation des APCP et du tableau des effectifs - Attribution de subventions et d'aides financières - Remises gracieuses - Autorisation de solliciter des financements pour des actions en matière de sécurité, de politique de la ville et de prévention de la délinquance et de signer les actes y afférents. **P.12**

COMMISSION DES FINANCES

Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2014. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Service de restauration scolaire des écoles du secteur du Trapèze - Lancement d'une consultation par voie d'une procédure adaptée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés publics - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Avenant n°1 au marché passé avec la société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE (M.R. NET) pour la fourniture et la livraison de produits à usage unique - Lot n° 2 articles de table à usage unique. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Adhésion de la Ville au Groupement de commandes du SIP-PEREC pour le marché relatif à l'achat d'électricité. **P.23**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

Travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation de solliciter des subventions d'investissement et de signer les actes afférents. **P.24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2014 - Conventions relatives à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré ainsi que des établissements spécialisés et hôpitaux de jour conventionnés avec l'Education nationale - Convention de participation financière au projet scientifique « Les ateliers de la radioprotection » du lycée Notre-Dame de Boulogne - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Structures d'accueil de la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Personnel communal - Mesures diverses. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine (M.I.G.92). **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Equipements culturels - Demandes de subventions - Autorisation donnée au Maire afin de solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département et de tous les autres partenaires institutionnels, pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux. **P.27**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DE TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

Dénomination d'un espace public. **P.28**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille quatorze le 12 février à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante-neuf pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 6 février 2014.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 49

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLARD, M. Henri RICARD, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, MM. Pascal LOUAP, Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, MM. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Michel AMAR, Léon SEBBAG, Mmes Rim FATHALLAH, Marie-France DE ROSE, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure de BEAUVAL, MM. Claude GALLANT, Frédéric MORAND, Maires-Adjoints, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, Anne-Charlotte LORBER, M. Jonathan PAPILLON, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Béatrice de VILLEPIN, M. Vincent GRAFFIN, Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mme Sandy VETILLART, Melle Céline SICARD, MM. Pierre DENIZIOT, Raphaël LABRUNYE, Mme Sylvia BONDOUX, M. Pierre-Antoine MATHIEU, Mme Hélène RASSAM, MM. Jean-Pierre FOURCADE, Jean-Michel COHEN, Guy-René BAROLI, Eric VINCENT, Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, MM. Guillaume GARDILLOU, Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, Jean-Michel TISSEYRE, Mmes Martine EVEN, Judith SHAN, Dorothée PINEAU, Agnès BAUCHE.

EXCUSE REPRESENTE : 3

Mme BA qui a donné procuration à M. BAGUET
Melle CARDETAS qui a donné procuration à M. FOURCADE
Mme LAUREAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

ABSENTS : Mme MONTIES, M. FOURNIER, Mme VOUETTE

Départ de M. Jean-Pierre FOURCADE à vingt et une heure trente (après le vote du point n°9).

Départ de M. Guy-René BAROLI à vingt et une heure quarante-cinq (après le vote du point n°11).

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame KLEIN.

Mme KLEIN

Merci, Monsieur le Maire. J'ai noté plusieurs coquilles dans la transcription de ces décisions. Ainsi, sur les décisions 2, 3, 4 et 14, il est fait mention du Tribunal administratif de grande instance de Nanterre. Une telle juridiction n'existe pas ; il s'agit soit du Tribunal administratif ou du Tribunal de grande instance. Sur les décisions 2017 et 2019 (pages 1 et 5) notamment, il faut lire « la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme » et non « la mise en comptabilité ».

M. BAGUET

Vous avez raison. Il n'y a pas de Tribunal administratif à Nanterre. Nous corrigerons ces erreurs. Merci de votre attention. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 18 décembre est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Il est pris acte de la communication financière.

COMMUNICATION SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

M. BAGUET

Avez-vous des questions sur ce point d'actualité ? Mesdames SHAN et BAUCHE.

Mme SHAN

Nous avons sur table la communication sur l'actualité communautaire, mais à quoi faites-vous référence lorsque vous parlez de la communication financière ?

M. BAGUET

Le document s'intitule « Informations sur les opérations financières ». Ce document fait deux pages et il y est évoqué la renégociation d'un encours de 5 625 000 €. C'est ce document. Ne l'avez-vous pas ? Il est joint au document général. Mme BAUCHE.

Mme BAUCHE

Je voulais vous poser la même question.

M. BAGUET

Je vous formulerai alors la même réponse. Revenons-en à la communication sur l'actualité de GPSO. Ceux qui ne siègent pas au conseil communautaire auront ainsi des informations sur l'extension du périmètre de GPSO, l'élection de deux Vice-présidents, les orientations budgétaires de 2014, dans lesquelles il est précisé que la fiscalité n'augmentera pas, malgré le contexte difficile, aussi bien pour les entreprises que les ménages. Il est aussi fait un point sur le Parc des Glacières, nouvel espace de convivialité et sur son coût de 5,8 millions d'euros. La livraison approche, mais les parcs et jardins doivent encore planter quelques arbres et arbustes.

On y évoque également la requalification de l'espace situé le long du cimetière, Route de la Reine, à savoir les deux terrains de pétanque. Ce projet est en cours.

Y sont également évoqués la finalisation de l'aménagement du jardin Thiers, qui vient d'ouvrir, le réaménagement de l'avenue Victor-Hugo et l'attribution de la délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant de surface et des parkings Heyrault, marché Billancourt et Belle-Feuille. Je me dois de féliciter les services de GPSO pour une négociation très réussie. Nous avons en effet obtenu des investissements considérables pour la rénovation de nos parkings en ouvrage (3,5 millions d'euros) et pour le stationnement de voirie (4 millions d'euros). Nous allons ainsi refaire notamment les ascenseurs du parking du marché Billancourt., la mise en peinture...

En ce qui concerne le stationnement de surface, je vous annonce une grande nouveauté. Des Roumains pillaient nos parcmètres en 2002 et 2003. Ainsi, à l'époque, nous ne récupérons qu'environ 1 million d'euros sur les 3,5 millions d'euros collectés ; je parle sous le contrôle de Jean-Pierre FOURCADE. Ils prenaient ainsi entre 2,5 et 2,7 millions d'euros. Le passage à Monéo a posé quelques difficultés, ce dispositif ayant périçité. Nous en sommes revenus pour partie au paiement par pièces. Dans le nouveau marché, l'opérateur s'engage à changer les 664 horodateurs de la ville. Les nouveaux horodateurs, intelligents, acceptant les différents modes de paiement (numérique, carte bleue, carte sans contact et pièces). Ces nouveaux appareils ont pour nom les kiosques multi-services. C'est un beau nom. Les Boulonnais et les automobilistes pourront ainsi choisir leur mode de paiement.

Le document évoque aussi une garantie d'emprunt pour l'opération de Seine Ouest Habitat sur l'avenue André-Morizet, où 31 logements locatifs sociaux seront rénovés. GPSO apporte aussi une garantie d'emprunt pour une petite opération locative sociale (4 logements situés avenue Edouard-Vaillant). Il s'agit donc de bonnes nouvelles dans l'ensemble. Avez-vous des questions sur ce point d'actualité communautaire ? Non, je vous propose donc de passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

En cette fin de mandature, il est l'heure de faire le bilan des attributions locatives proposées par la commission logement de la ville au cours de ces six dernières années.

Pouvez-vous nous préciser :

D'une part le nombre de logements proposés par année, par typologie, par norme d'attribution et par quartier,

D'autre part le nombre de familles boulonnaises reconnues DALO relogées dans la ville et hors de la ville ?

Je profite de ce dernier conseil municipal pour remercier le personnel du service logement pour son engagement et son travail.

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Ma chère Collègue,

L'article R.441-5 du Code de la construction et de l'habitation prévoit pour chaque programme de logement social, la réservation de 20 % au profit de la Ville en contrepartie de la garantie de l'emprunt contracté pour le financement de l'opération et 30 % (dont 5% pour les agents civils et militaires) du programme au profit de l'État.

Ainsi, la Ville bénéficie d'un contingent propre de 1 237 logements et d'un contingent État délégué de 1 217 logements au 1^{er} janvier 2014.

Le taux de rotation du parc social est inférieur à 3 % à Boulogne-Billancourt. Chaque année, les attributions dans le parc existant de ces deux contingents ne peuvent donc malheureusement pas dépasser les 80 logements.

Nous avons pu bénéficier de plusieurs livraisons – 37 nouveaux programmes livrés de 2008 à 2013. Il convient aussi de comptabiliser les attributions de logements faites par notre bailleur communautaire Seine Ouest Habitat.

Nous attendons à court terme les livraisons de 2014 – 7 programmes et comprenant 343 logements dont la résidence pour adultes handicapés rue Marcel Bontemps ; celles de 2015 – 10 programmes et comprenant 538 logements dont une résidence pour jeunes actifs rue de Silly et une résidence étudiante rue Marcel Bontemps.

Nous avons tout au long du mandat mis en place un travail

de communication avec tous les réservataires présents sur la Ville de façon à optimiser et multiplier les attributions de logements aux Boulonnais. Ainsi, aux chiffres que je viens de vous communiquer, vous pouvez prendre en compte 77 relogements de Boulonnais en 2008 sur les contingents 1 % logement, Conseil Général, contingents propres aux bailleurs notamment Hauts-de-Seine Habitat, 130 relogements de Boulonnais en 2009, 105 en 2010, 72 en 2011, 113 en 2012 et 76 relogements de Boulonnais en 2013 sur ces contingents.

Nous l'avons fait notamment pour les agents communaux qui se trouvent exclus du contingent 1 % logement mais aussi du contingent État quand ils ne sont pas reconnus prioritaires DALO.

Nous avons priorisé les échanges de logements sociaux car cela double les possibilités d'attribution. Il s'agit d'un travail minutieux consistant à analyser la meilleure adéquation entre deux familles et cela est extrêmement complexe car les familles qui libèrent les grands logements ne le font qu'à la condition d'une baisse de loyer qui justifie cet effort.

Pour compléter votre information générale sur le parc de logements sociaux à Boulogne-Billancourt, sachez que nous comptons 6 620 logements sociaux au 1^{er} janvier 2008, nous en avons 7 965 au 1^{er} janvier 2013 et le taux SRU a augmenté de 20 % sur la durée du mandat pour atteindre 13,86 % au dernier décompte SRU arrêté au 1^{er} janvier 2013.

Vous souhaitez également des informations sur les attributions de logement faites aux familles reconnues prioritaires par la Commission de médiation départementale.

Chaque logement vacant relevant du contingent préfectoral fait l'objet d'une étude concertée avec la Direction régionale et interministérielle de l'habitat et du logement afin de juger de sa meilleure orientation vers un public labélisé DALO ou PDALDP ou bien un public de droit commun.

Il faut noter que la Ville mobilise également son contingent propre pour le relogement des dossiers DALO.

De ce travail concerté ressort que 172 familles reconnues prioritaires ont été relogées de 2008 à 2013 : 6 relogements DALO en 2008 ; 53 en 2009 ; 34 en 2010 ; 30 en 2011 ; 17 en 2012 et 32 relogements DALO en 2013. 9 ont été relogées hors Boulogne-Billancourt.

Sachez que Boulogne-Billancourt est la deuxième ville du département pour le logement des familles reconnues prioritaires : 336 dossiers reconnus prioritaires DALO de 2008 à 2011 après Clichy (357 dossiers reconnus prioritaires DALO) et avant Asnières (328 dossiers reconnus prioritaires DALO de 2008 à 2011).

M. BAGUET

Merci, Monsieur GALLANT. Je crois qu'on peut remercier le service du Logement et tous les élus qui ont participé aux commissions d'attribution pendant ces six années. Ce n'est pas un

secteur facile et la gestion des dossiers s'est encore complexifiée avec des demandes maintenant traitées au niveau régional. Les demandeurs de logements d'Ile-de-France sont maintenant invités à indiquer la commune dans laquelle ils souhaitent habiter en priorité. Boulogne-Billancourt étant une ville particulièrement attractive et réputée, nous recevons de plus en plus de demandes, en provenance de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. Cela renforce la charge du service, qui s'en sort néanmoins très bien. Merci pour cette réponse très complète, Monsieur GALLANT et merci pour cette question, Madame EVEN.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Au cours d'une question orale, lors du conseil municipal du 14 juin 2007, je me faisais le porte-parole de mon groupe pour pointer, déjà à l'époque, le manque de panneau d'expression libre qui n'étaient que 7 à l'époque, répartis sur le territoire de notre ville qui comptait alors 107 000 habitants. Les années qui suivirent virent le nombre de ces panneaux diminuer au gré des divers aménagements que connut notre Ville alors que sa population croissait régulièrement pour excéder désormais les 117 000 habitants. Or depuis peu, nous constatons de-ci de-là l'émergence de nouveaux panneaux nommés « Affichage Opinion Libre ». Dès lors, notre groupe a essayé de se procurer la liste exhaustive des implantations géographiques de chacun de ces panneaux dans le périmètre de notre Ville. En vain. Nous n'avons eu en retour que la liste référençant les panneaux « historiques », mais impossible jusqu'à présent d'obtenir l'emplacement de ces nouveaux panneaux. Notre question est alors très simple : êtes-vous en mesure Monsieur Le Maire de communiquer à notre groupe l'emplacement de chacun de ces panneaux baptisés « Affichage Opinion Libre », ce de façon exhaustive ?

Je vous remercie.

M. BAGUET

Nous pouvons le faire, Monsieur TISSEYRE. Madame BELLIARD va vous répondre.

REPONSE DE MADAME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR TISSEYRE

Cher Collègue,

Le code de l'environnement fait obligation à toutes les communes de mettre à disposition des panneaux dits d'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Le législateur a voulu répondre à un droit légitime dans une démocratie, mais aussi interdire des affichages sauvages, qui peuvent générer d'importantes pollutions visuelles, voire des dégradations.

La surface minimale que la commune doit, en vertu des articles L 581-13 et R 581-2 du Code, réserver est de 12 mètres car-

rés, plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants.

En application de ces dispositions, la surface minimale pour la ville de Boulogne-Billancourt est donc de 67m² basée sur une population totale de 117 282 (chiffre Insee au 1^{er} janvier 2014).

Sous le précédent mandat et sur la base d'un arrêté municipal en date du 4 juin 2003 reprenant les dispositions d'un arrêté datant du 26 mai 1986, la Ville ne disposait que de 7 panneaux d'affichage libre, soit 14m².

J'ai relancé cette légitime mise aux normes début 2012 en négociant (comme il se doit) avec notre prestataire de GPSO lié par contrat.

Après de nombreux échanges, celui-ci a installé, en novembre 2013, 20 panneaux répartis sur l'ensemble des quartiers permettant de disposer désormais d'une surface de 80m² pour l'affichage libre.

Nous sommes donc passés de 7 à 20 panneaux et d'une surface de 14 à 80m². Vous constaterez que la Ville est donc allée au-delà de ses obligations légales et réglementaires.

Des ajustements ont dû toutefois être opérés pour 3 panneaux qui ont été retirés afin de répondre notamment aux observations formulées par une association (Asbno) et un syndicat de copropriété. C'est le respect de la démocratie.

Nous étudions actuellement leur repositionnement.
Je vous remercie cher collègue.

M. BAGUET

Merci. Cela permettra de mettre les choses au clair suite à ce que l'on voit de-ci, de-là. Nous sommes de vrais démocrates.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ANNE-CHARLOTTE LORBER

Monsieur le Maire,

Il est régulièrement indiqué dans la presse que le dynamisme de l'immobilier de bureau est en décroissance constante en Ile-de-France. Ces éléments conduisent nos administrés à s'interroger sur la commercialisation des immeubles de bureaux sur le territoire de Boulogne-Billancourt, et plus particulièrement du Trapèze. Notre territoire reste-t-il toujours aussi attractif pour les entreprises ?

Quelle est la politique de la ville de Boulogne-Billancourt sur le développement de l'offre de bureaux ?

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ANNE-CHARLOTTE LORBER

Ma chère collègue,

En préambule, je tiens à vous indiquer qu'en Ile-de-France, il n'y a pas un mais des marchés d'immobilier d'entreprise, et ce que nous lisons dans la presse ne s'applique pas nécessairement à Boulogne-Billancourt.

La presse spécialisée se fait écho des difficultés du marché de bureau en Ile-de-France, liées à l'allongement des prises de décision. A titre d'exemple, les renégociations de baux se sont encore accentuées cette année en raison du manque de visibilité des entreprises et de l'instabilité fiscale.

Malgré la persistance de conditions économiques défavorables, Grand Paris Seine Ouest a fait preuve d'une forte résilience, en particulier Boulogne-Billancourt qui affiche de très bons résultats.

En 2013, sur Boulogne-Billancourt, les surfaces commercialisées sont assez exceptionnelles comparativement à la moyenne francilienne, avec une augmentation de 38 % en volume par rapport à 2012 : ce sont 128 transactions pour 133 200 m² (soit 64 % des signatures en nombre et 68 % en volume sur GPSO).

Si on étudie ces transactions, on constate que les entreprises sont aujourd'hui à la recherche d'immeubles neufs et restructurés et, de surcroît, situés dans des quartiers bien desservis en transport en commun, ainsi 10 des 11 principales transactions ont été signées sur ce type de biens (dont deux en pré-commercialisation qui témoignent de l'appétence des grands utilisateurs pour les opérations pré-commercialisées : 40 000 m² pour General Electric France sur « Citylights » et 8 800 m² pour Boursorama sur « You »).

Plus précisément, actuellement sur Boulogne-Billancourt, le parc de bureaux représente 1 210 000 m². Le taux de vacance de 8,3 % est parmi les plus faibles d'Ile de France (Hauts-de-Seine : 9,4 %, La Défense : 11,4 %) ; ainsi les bureaux vacants ne représentent que 100 528 m² de notre parc, dont 33 000 m² liés à l'immeuble In-Out qui n'a pas encore trouvé d'utilisateur.

Compte tenu du climat économique actuel, je vous assure que la performance du marché immobilier bouloonnais est remarquable. 2013 aura été à cet égard la meilleure année depuis plus de 12 ans.

M. BAGUET

Merci. Je ne résiste pas non plus au plaisir de vous faire part de l'information donnée lors du dîner de quartier samedi soir au Pont-de-Sèvres. La semaine dernière, la deuxième partie de l'ensemble des tours du Pont-de-Sèvres (88 000 mètres carrés) a trouvé preneur. Après les 40 000 mètres carrés de GE, un autre investisseur vient de signer pour 42 000 mètres carrés. Les tours sont actuellement en chantier et ne sont pas encore livrées (livraison prévue le 1^{er} septembre 2015) et déjà 82 000 mètres carrés sont occupés sur les 88 000 mètres carrés qui seront commercialisés. Je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Je ne résiste pas non plus au plaisir de vous lire le titre d'une

étude parue le jeudi 6 février, réalisée par un organisme bien connu ici, KPMG. Cela doit parler à certains. Elle s'intitule : « Investissements internationaux 2013 : renversement positif de la tendance. Paris-Ile-de-France, 7^e mondiale. » Il y est ensuite déclaré : « L'attractivité de Paris-Ile-de-France rebondit. Paris-Ile-de-France connaît la meilleure progression dans le top 10 et gagne trois places, en 7^e position. Pour la première fois depuis 2008, le nombre d'investissements internationaux Greenfield a augmenté dans la région capitale. Ce redressement de tendance correspond à ce que nos sondages d'opinion avaient annoncé en 2013. » Tout au long de cette étude, il est déclaré que les deux prochaines années seront extrêmement porteuses. Nous nous en félicitons et nous nous en réjouissons pour l'avenir de la ville de Boulogne-Billancourt.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR PIERRE DENIZIOT

Monsieur le Maire,

Suite à l'adoption par le Sénat et l'Assemblée nationale de l'amendement prononçant la dépenalisation du stationnement et autorisant les maires à fixer eux-mêmes le montant des amendes de stationnement, *40 millions d'automobilistes* a appelé tous les maires de France à se mobiliser pour éviter la dérive du système, qui consisterait à augmenter le montant des amendes de stationnement.

Face à cette demande légitime, nous souhaiterions connaître votre position et la réponse qu'apportera la ville de Boulogne-Billancourt à *40 millions d'automobilistes* ?

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR PIERRE DENIZIOT

Mon cher collègue,

Depuis 2008, la ville de Boulogne-Billancourt a œuvré à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à la stabilité de sa fiscalité.

Fort de cette exigence d'efficacité du service public, la Ville s'est opposée au matraquage fiscal organisé par le gouvernement et le Maire a signé dès le 30 janvier la charte de l'association *40 millions d'automobilistes*. Il confirme ainsi le maintien à Boulogne-Billancourt des amendes de stationnement d'un montant de 17 € pour un défaut de paiement uniquement sur un emplacement régulier et autorisé.

M. BAGUET

Merci, Monsieur TELLINI. Nous sommes bien d'accord : cela ne concerne que le stationnement payant non acquitté. Cela ne concerne en aucun cas le stationnement dangereux ou celui qui gêne le passage des personnes à mobilité réduite ou de mamans avec des poussettes. S'agissant en revanche du stationnement payant non acquitté, nous maintiendrons le montant de l'amende à 17 €. Dans les autres cas, les amendes sont de 35 €.

1. Rapport annuel sur le Développement Durable

Mme Christine BRUNEAU, Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons vous présenter, avec Monsieur GRAFFIN, de manière succincte et synthétique les éléments les plus forts de notre politique de développement durable.

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. A travers le CDT, le Contrat de développement territorial, nous disposons d'un cadre global, permettant d'insérer et de traduire un nombre de lignes politiques et d'actions menées par Boulogne-Billancourt. Pour mémoire, je vous rappelle les cinq finalités de la stratégie nationale :

La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ;

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

L'épanouissement de tous les êtres humains ;

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable s'appuie sur trois piliers : l'environnemental, l'économique et le social. La Ville est très impliquée sur ces trois plans au travers de l'Agenda 21 de GPSO qui se décline au niveau local. Nous sommes aussi fortement impliqués au travers de notre plan climat énergie territorial, adopté il y a déjà plusieurs années, étant signataires de la Convention européenne des villes luttant contre le réchauffement climatique. L'objectif de cette convention est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de moitié au moins d'ici 2050.

On peut considérer, sur la base du diagnostic réalisé en début de mandat, que le transport et les bâtiments ont un impact réel sur le bilan carbone de la Ville, d'où l'importance des réalisations en matière de transports sur Boulogne-Billancourt. Le développement d'Autolib' s'est traduit par la création de 12 stations, avec 48 334 prêts de véhicules sur l'année. Le dispositif Vélib' ne cesse d'évoluer et l'on a compté l'an dernier 354 560 prêts de vélos sur l'année.

Le schéma directeur de liaisons douces, voté en Conseil municipal, a permis de reprendre certaines voiries pour y intégrer des pistes cyclables ou des marquages vélo. L'avenue Pierre-Grenier, l'avenue Victor-Hugo et la rue de Sully ont figuré parmi les premiers éléments réalisés au cours de l'année 2013.

L'agence locale de l'énergie, structure très efficace, subven-

tionne l'achat de vélos électriques, ce qui représente un atout majeur en termes de développement de l'usage des véhicules électriques et des circulations alternatives. Le parc municipal est composé à l'heure actuelle à 7,78 % de véhicules électriques.

Enfin, en ce qui concerne le transport, que nous voulons alternatif et durable, il est clair que la perspective de la future gare et du Grand Paris express représente un atout majeur sur lequel les travaux ont déjà bien avancé.

Après les transports, parlons des bâtiments, de l'énergie et du climat. Il n'est pas toujours simple de gérer les ressources épuisables en limitant la pollution. L'agence locale de l'énergie accorde des subventions pour des rénovations énergétiques de bâtiments. Un conseiller info-énergie siège tous les mois à la Direction de l'Urbanisme pour informer la population sur les travaux possibles en termes de rénovation et d'isolation. La grande manifestation, intitulée *Faites le plein d'énergie*, constitue un élément très important, en matière de connaissance, d'information et de pédagogie, de réduction des consommations. Enfin, la Ville a engagé cette année l'opération *Coach pour copros*. Il s'agit d'une plate-forme de connaissances, d'informations et d'accompagnement dans les travaux sur les économies d'énergie. Elle donne de bons résultats.

Enfin, nous engageons des actions spécifiques, ciblées et expérimentales sur un ensemble de bâtiments municipaux, en commençant par le renouvellement de matériels lourds, liés particulièrement au chauffage, mais aussi avec des diagnostics de consommation d'énergie visant à la baisse de la consommation énergétique. Sur les bâtiments faisant l'objet d'une expérimentation, nous avons constaté une baisse de plus de 10 % de la consommation énergétique.

La Ville a obtenu le label éco-quartiers en 2013 pour la ZAC Seguin - Rives de Seine. Elle dispose ainsi du plus grand éco-quartier de France. La Ville a ainsi adhéré à la Charte des éco-quartiers et se réjouit de renforcer, à travers des opérations de rénovation au Pont-de-Sèvres, sur les résidences Gallieni et Écoles, Dumas-Berthelot, Jean-Jaurès ou des travaux d'isolation et d'étanchéité de toiture ou de fenêtres.

Le développement durable est aussi le développement d'un mode de production et de consommation qui se veulent responsables. A ce niveau, changer les comportements, rappeler ce que peut être l'éco-citoyenneté et les engagements est important. Dans le cadre du plan de prévention des déchets, mis en place en partenariat avec le SICTOM, un ensemble d'actions et de sensibilisations à la réduction des déchets est engagé, à travers notamment l'installation du premier grand composteur collectif pour une copropriété importante. Cette action sur les déchets organiques permet en effet de réduire notablement les volumes globaux de déchets.

La Ville a aussi créé, sur la base de l'opération engagée l'an dernier, une académie des foyers témoins. Certains habitants s'engagent ainsi à apprendre comment réduire le volume de leurs déchets, comment acheter mieux, en adoptant une attitude

responsable. Les écoles Maître Jacques et Jean Guillon sont engagées dans un projet « école témoin », en partenariat et avec l'appui du SICTOM. La communauté éducative et les enfants apprennent ainsi à mesurer, peser et diagnostiquer leurs déchets au niveau de l'école et s'engagent dans des plans d'action pour réduire le volume des déchets.

La Ville renforce également son plan de prévention déchets avec un label éco-défi destiné aux artisans et commerçants. Les premiers labels seront remis prochainement et seront visibles dans les vitrines des artisans et commerçants engagés. Cette action est importante, dans la mesure où le volume des déchets issus des activités commerciales est lui aussi important.

Enfin, au niveau de la restauration scolaire, la Ville expérimente sur les déchets produits par les cantines, avec de multiples réflexions visant à réduire les volumes de déchets. La Ville souhaite au maximum développer le bio dans la restauration scolaire et s'inscrire dans des circuits courts pour la fourniture des produits.

M. GRAFFIN

Concernant la biodiversité et la protection des milieux, la démarche de gestion écologique du territoire se poursuit, avec notamment l'élaboration de la trame verte et bleue, au niveau de GPSO. Ainsi est né un réseau écologique. Ce projet, qui nous a largement mobilisés cette année, visait à identifier les réservoirs de biodiversité du territoire, les espaces de continuité, les discontinuités, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action. Il s'agit de restaurer et de protéger le tissu vivant du territoire, une action phare du Grenelle de l'environnement.

Dans ce même domaine, doit être signalée la construction de l'école des sciences et de la biodiversité, qui avance bien. Elle illustre une nouvelle façon de concevoir des bâtiments. La création de nouveaux espaces verts se poursuit, de même que la rénovation des anciens. Cet ensemble d'actions a abouti au renouvellement de la reconnaissance, au titre de la stratégie nationale de la biodiversité, de l'engagement de GPSO.

S'agissant de l'épanouissement de tous les êtres humains, je voudrais citer quelques actions concourant au développement durable. En matière de bruit, question importante pour notre ville, la Ville s'est engagée aux côtés de GPSO dans un plan de prévention du bruit. Cette année, un plan d'action détaillé a été réalisé visant à limiter les émissions de bruit à la source sur un certain nombre d'axes pré-identifiés. La mise en accessibilité des équipements et de l'espace public se poursuit. Je salue à ce titre le travail de notre collègue Pierre DENIZIOT. Ainsi, la mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie, défini avec GPSO en 2012, se poursuit avec des équipements en feux sonores, des mises en accessibilité de jardins et la création de places de stationnement. En 2013, 43 % des bus étaient conformes et le taux d'accessibilité était de 85,42 %, contre 71 % en 2012. Vous constaterez donc une progression sur ce point.

Le sport, qui fait aussi partie du développement durable, a bénéficié en 2013 de l'adoption du schéma des sports de plein

air. Tout ceci se réalise dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, ce qui concourt au développement durable.

M. BAGUET

Merci, Monsieur GRAFFIN. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur VINCENT, Monsieur GARDILLOU, Monsieur TISSEYRE et Mme BAUCHE.

M. VINCENT

En matière de développement durable, notion quelque peu fourre-tout, on a l'habitude de prendre en considération un certain nombre d'actions assez disparates. Il semble difficile d'apprécier l'effet de toutes ces actions, toutes louables, prises séparément. Cela est surtout vrai s'agissant de sujets quelque peu techniques, comme la valorisation des déchets ou l'utilisation d'énergies renouvelables, sujets qui font l'objet de beaucoup de désinformation. Je regrette que, dans la démarche qui a été entreprise, il n'y ait pas de volet « formation aux métiers des énergies renouvelables et aux métiers de la gestion des déchets ». Il faut aller sur ces questions au-delà des caricatures. Ces métiers sont très techniques. Pour les déchets, ils ne se limitent pas aux équipes de collecte. Une ville de la taille de Boulogne-Billancourt pourrait s'engager tout particulièrement dans des mesures de soutien à la formation. Il s'agit en effet de métiers d'avenir.

Ensuite, dans le rapport, vous mettez en évidence les efforts réalisés pour la création et les réaménagements d'espaces verts par GPSO. Il faut se réjouir des actions menées sur le square Pierre de Coubertin et le square Thiers, mais vous citez également le réaménagement du parc des Glacières. A en juger par l'état actuel du parc, d'où les beaux arbres ont disparu et où ont été hissées des grilles, on se dit qu'il est peut-être un peu excessif de présenter cela comme un succès en matière de développement durable.

M. GARDILLOU

En deuxième lecture, les Parlementaires ont intégré à la loi relative au Grand Paris tout un volet propreté et traitement des ordures ménagères. Pour nous, cela implique la fin du SICTOM, du SILOM et du SITOM 93 pour la Seine-Saint-Denis. J'aurais aimé recevoir des précisions quant aux conséquences de ce texte pour GPSO et la ville de Boulogne-Billancourt, sachant que celle-ci perdrait la compétence de traitement des ordures ménagères. Un scénario a-t-il été esquissé pour tenir compte de cette évolution ?

M. BAGUET

Merci. Il s'agit effectivement d'une très bonne question. Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du groupe @lternance, j'étais déjà intervenu lors du Conseil municipal du

11 avril dernier pour faire part de nos observations critiques concernant le développement durable à l'occasion de la présentation du précédent rapport.

J'aurais pu me contenter d'un simple copier-coller pour cette nouvelle intervention, tant les deux rapports se ressemblent et que les situations n'ont guère évolué en matière de développement durable au cours des derniers mois. Le rapport est étayé de bric et de broc. On peut s'interroger sur le fait que figure dans ce rapport censé présenter la politique de développement durable, des actions telles que le 4L Trophy, le business-club, l'action du CCAS, la lutte contre le décrochage scolaire, la présentation de la maquette de la Cité de la musique, la signature du permis de construire du bâtiment R4, l'inauguration de la place Solferino...

Il s'agit là d'un véritable fourre-tout, qui reprend des actions qui ont certes toute leur importance dans le cadre de la politique de la ville, mais qui ne sont pas vraiment au cœur de l'action en matière de développement durable.

Une fois de plus, nous regrettons que ce rapport soit déconnecté de l'Agenda 21 initié et porté par GPSO. L'ambition de l'Agglomération se décline en fiches thématiques, qui regroupent des actions représentant pour leur part un enjeu en matière de développement durable. Ces fiches prévoient aussi le suivi d'indicateurs sur chacune de ces thématiques. Nous aurions pu alors nous attendre à la présentation d'un ou plusieurs indicateurs. Cela nous aurait permis de mesurer la quote-part contributive de notre Ville à la réalisation des objectifs à atteindre, et surtout d'estimer la marge de progrès restante et dégager ainsi des perspectives.

Au-delà de ces commentaires, des sujets mériteraient d'être approfondis, comme par exemple, l'aménagement du passage Legrand, évoqué sur à peine trois lignes, alors qu'il serait d'ores et déjà intéressant de tirer les premiers enseignements concernant cette zone de rencontre, afin d'étendre ce dispositif à d'autres lieux de la Ville.

Le défi de demain, pour une ville telle que la nôtre, qui connaît un accroissement sans précédent de sa population, tient à la promotion de la mobilité durable. Le rapport souligne le succès de Vélib' et celui d'Autolib'. On peut s'en réjouir. Il est en revanche regrettable que l'aménagement des pistes cyclables ne soit pas en adéquation et que les dernières réalisations ne donnent pas satisfaction, en particulier sur l'avenue Pierre Grenier. Je fais ici référence aux remarques émises durant la rencontre de quartier qui s'est tenue la semaine dernière. Pourquoi ne pas réfléchir à l'instauration de contresens cyclistes, à l'instar de ce que font Clamart et Paris ? La configuration de notre ville Ville s'y prêterait et cela améliorerait la fluidité de la circulation. Il est à noter par exemple qu'à Clamart, aucun accident n'a été à déplorer.

Concernant les véhicules électriques, la Ville pourrait aussi prendre des initiatives quant à l'installation des bornes électriques qui font cruellement défaut, hormis au niveau des stations Autolib'. Elle pourrait se montrer exemplaire, en promouvant elle-même l'utilisation de navettes électriques sur les courses du SUB par exemple.

La mobilité durable passe aussi par des transports performants et efficaces. Il est par exemple regrettable que les bus (123, 126 et 175, par exemple, qui sont les plus fréquentés) ne bénéficient pas de sites propres. A ce sujet, où en est-on du projet de ligne de bus haute performance ? Le rapport ne le précise pas.

Le développement durable est indissociable d'une réelle concertation avec les habitants de notre Ville, afin de remporter l'adhésion de ces derniers. C'est ce qui aurait dû être le cas, notamment avec la rénovation du parc des Glacières, pour laquelle les riverains n'ont pas franchement été écoutés.

Au-delà de tout cela, il s'agit bien d'instiller une réelle prise de conscience sur les enjeux du développement durable, d'imprimer une véritable volonté politique en la matière. Pour ce faire, il s'agit de prendre de la hauteur et voir comment la Ville et plus largement GPSO peuvent jouer leur rôle de partie prenante dans le développement durable. Pour cela, les outils existent. Le document évoque le Boulogne Business Club. On pourrait s'interroger sur la meilleure manière d'accompagner les entreprises de notre territoire dans le développement de leur RSE (Responsabilité sociale d'entreprise), dont le rôle a été renforcé par le Grenelle de l'environnement. On pourrait aussi réfléchir aux perspectives ouvertes par la norme ISO 26000 qui sera un chantier de demain.

En conclusion, notre groupe est encore loin d'être satisfait et ce n'est pas la frugalité de ce rapport qui nous contredira.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, les propos de nos collègues ont été très riches en suggestions. Je tiens simplement à les compléter. Tout d'abord, je formulerai un regret. Je regrette que vous ayez abandonné dès le début du mandat l'idée de la collecte pneumatique, alors même que vous affichez le souci de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et du bruit. Les véhicules de collecte des ordures causent pour certains beaucoup plus de bruit qu'ils ne le devraient.

En ce qui concerne le transport, on met des vélos et des véhicules électriques à disposition. On peut s'en réjouir. On pourrait aussi imaginer des systèmes de livraison pour éviter que certains habitants ne se rendent au marché Escudier en voiture.

Chaque Boulonnais, plus particulièrement ceux qui habitent dans le nord de la Ville, dans un habitat ancien, dispose d'une voiture. Il n'est pas possible de se lamenter sur la faillite possible de Peugeot et la baisse du chiffre d'affaires de Renault et ne pas prendre en considération le fait que chacun a une voiture dans notre Ville. Or, une voiture tournant à la recherche d'une place est une voiture qui pollue. Une voiture qui s'arrête sur une place de parking, c'est une voiture qui ne pollue plus. Il nous manque des places de parking. Il serait bon de mener une réflexion et planifier des parkings publics.

S'agissant de l'éco-quartier, nous nous réjouissons des réali-

sations. Même si le projet a été initié avant votre mandature, il est bon que vous l'ayez mené à bien. Je crains toutefois que l'équilibre de ce quartier ne soit rompu par l'insertion d'équipements dans le parc du Trapèze, par exemple.

La convivialité rentre dans le cadre de l'épanouissement des humains. Or, la ville de Boulogne-Billancourt s'est débarrassée de ses bancs publics, ce que l'on ne peut que déplorer.

Enfin, je regrette aussi que l'on reste au niveau des symboles, même s'ils sont importants, et moins performants dans les faits. A quoi rime de donner aux élèves un repas bio tous les quinze jours ? C'est infinitésimal par rapport à la consommation des enfants. En revanche, toutes nos cantines pourraient se voir obligées de s'approvisionner quotidiennement auprès de producteurs pratiquant l'agriculture raisonnée. Cela serait bien préférable. Voilà quelques idées pour avancer, au-delà des symboles.

M. BAGUET

Merci. La parole est à Madame BRUNEAU et Monsieur GRAFFIN pour répondre.

Mme BRUNEAU

Monsieur VINCENT, vous évoquez un manque d'information et d'accompagnement sur les métiers liés aux énergies renouvelables. Toutefois, je dois signaler l'existence d'un maître compositeur, chargé d'accompagner les personnes qui le souhaitent, en leur apportant une formation. Sur différents sujets, la Ville s'engage pour une pédagogie adaptée, en lien avec le SICTOM. J'ai ainsi cité l'académie des témoins, qui constitue vraiment un lieu de formation et d'apprentissage pour les foyers de la Ville souhaitant s'engager dans une telle démarche. Des professionnels les accompagnent. Nous agissons donc sur ce plan.

Concernant le parc des Glacières, il ne faudrait pas croire que tous les arbres ont été coupés. Si certains l'ont été, c'est pour l'essentiel par nécessité sanitaire. Nous connaissons bien les risques que présentent un arbre qui tombe, qui blesse ou tue parfois. Lorsque les arbres sont malades, nous avons le devoir de les enlever. Il faut savoir que le nombre d'arbres plantés est systématiquement supérieur au nombre d'arbres coupés. Le parc des Glacières ne connaîtra donc pas un déficit de verdure.

Monsieur GARDILLOU, vous évoquez l'avenir du SICTOM. Il s'agit là d'un vrai sujet. Je sais qu'il vous intéresse. Les présidents du SICTOM et du SILOM ont saisi le gouvernement car dans le texte de loi avait été rajouté en catimini un chapitre sur les déchets. A l'origine, ceux-ci ne devaient pas devenir une compétence de Paris métropole. C'est un vrai sujet, très complexe. On ne sait pas aujourd'hui comment cela va se traduire, mais les travaux ont déjà commencé et des demandes de concertation avec le gouvernement ont été formulées, car ce texte fait exploser un système qui fonctionne très bien, un syndicat qui a fait ses preuves et qui est bien géré, comme nous le savons tous. De fait, pour l'implantation de nouvelles déchetteries nécessaires aujourd'hui et dont les programmes sont déjà à l'étude, le jeu

financier et le circuit des taxes, des prélèvements et des redistributions devient une énigme pour la suite, une de plus en ce qui concerne Paris métropole.

Monsieur TISSEYRE, vous m'avez beaucoup surpris, car en général, vos propos s'inscrivent dans une perspective de solidarité, de convivialité et l'envie de créer des liens entre les personnes. Dans beaucoup d'endroits où le développement durable est un échec, c'est parce que l'on a oublié le socle social et le raisonnement sur l'humain. Il ne faudrait pas considérer que seuls certains éléments techniques doivent être renforcés.

Ce qui vous a été présenté aujourd'hui n'est ni partiel ni exclusif. Ce sont des actions qui s'inscrivent dans une vraie dynamique de développement durable, avec ses éléments sociaux et humains dont nous avons trop peu parlé, faute de temps, mais qui demeurent fondamentaux. En effet, sans eux, les éléments techniques en matière d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement ne peuvent se montrer efficaces. Ce sont des hommes qui habitent la ville et la ville ne se résume pas aux rouages techniques mis en place.

S'agissant du passage Legrand, je voudrais dire que Madame BELLARD s'est attachée à recomposer un certain nombre de places pour en faire des lieux conviviaux et intéressants (place Solferino, place des Écoles...). Nous nous occupons des lieux où les habitants peuvent vivre et se rencontrer. Nous ne faisons aucune impasse sur le sujet. Je vous invite à y passer quelques instants parfois.

S'agissant des bornes électriques, elles sont bien nécessaires et nous sommes d'accord sur ce point. D'ailleurs, dans l'avenant récemment signé avec GPSO, nous avons prévu l'implantation de bornes électriques. Cette convention nous permettra de les installer. Il me semblait avoir dit que la Région apporte sur ce dossier un financement afin d'aider les villes souhaitant mettre en place des bornes électriques. C'est absolument nécessaire pour que le parc électrique vive. C'est déjà prévu et nous avons tous les textes en main pour réaliser ces implantations aussi rapidement que possible.

Enfin, s'agissant de l'accompagnement des entreprises, sachez que Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE y travaille ardemment. BBC rassemble 550 entreprises boulonnaises. Il s'agit d'un lieu de rencontres, de convivialité et d'échanges autour de la vie économique dans la cité. Par ailleurs, a été créé le Pack Entreprise, pour accompagner la création d'entreprises. Il s'agit d'un outil de formation et d'un outil pédagogique autour de ces projets, qui ne sont pas toujours simple.

Madame BAUCHE, vous parlez d'un éco-quartier qui avait été imaginé. Sachez que l'un des apports forts et irremplaçables de l'éco-quartier est le passage de 45 à 65 % d'énergies renouvelables, voire 80 % dans certains éléments. Cet élément a été renégocié en début de mandat avec IDEX. Le chauffage urbain exemplaire est à mettre au crédit de cette mandature. Il s'agit là d'une particularité que l'on nous envie au niveau européen, puisque c'est là le chauffage urbain renouvelable le plus performant

d'Europe à ce stade.

Je suis personnellement très attachée à la question de la restauration scolaire. Nous travaillons à l'élaboration d'un plan stratégique. Il est en voie de finalisation. Vous parlez d'agriculture raisonnée et nous y sommes. J'ai parlé de circuits courts et nous avons essayé de réduire au maximum la distance du produit à l'assiette. Puisque vous connaissez le sujet, vous savez certainement qu'au-delà des AMAP existantes, beaucoup de petites exploitations qui ne sont pas du tout labellisées ou dites raisonnées mènent un travail de fond, mais n'ont pas les moyens de disposer d'un label spécifique. Nous surveillons de près l'origine des produits et la qualité des aliments offerts à nos enfants. La pédagogie et l'éducation sur le bio dans les écoles constitue un très beau sujet et nous allons amplifier notre action en la matière.

M. GRAFFIN

Beaucoup de choses ont été dites et je n'aurai que peu à ajouter. Monsieur TISSEYRE, vous faisiez référence à l'Agenda 21. Nous nous appuyons sur ce document. Je tiens tout de même à rappeler qu'au cours de cette mandature, un Agenda 21 a été défini, un plan climat territorial a été mis en place, un schéma de trame verte et bleue a été dessiné, un schéma de liaisons douces a été arrêté, un plan de réductions des déchets a été mis au point... Le cadre stratégique, mais aussi d'actions très détaillées, a donc été clairement défini et les actions décrites ici s'appuient sur ces éléments.

Comme nous le rappelons à chaque fois, nous avons pris le parti d'indiquer des chiffres concernant notre Ville. Pour répondre à votre question, nous sommes parfaitement en phase avec la démarche d'Agenda 21. Enfin, s'agissant de nos résultats, je me sens plutôt à l'aise à l'égard des reconnaissances que la Ville a obtenues au cours de ce mandat. Deux prix ont été décernés pour l'action menée sur le quartier du Trapèze. Outre les énergies renouvelables, il faut prendre en compte l'aménagement et l'ouverture sur le Pont de Sèvres et le projet d'école de la biodiversité. Ce sont tous ces éléments qui ont été pris en compte et qui font ce quartier exemplaire. Il faut y ajouter la démarche biodiversité reconnue au niveau de l'Etat et de la Région.

Le développement durable représente une vaste ambition et un long chemin. Nous faisons aujourd'hui un point d'étape et beaucoup de choses restent à faire et Christine BRUNEAU a esquissé les pistes tracées pour l'avenir. Merci.

M. BAGUET

Nous pourrions rajouter, Monsieur GRAFFIN, que Boulogne-Billancourt a été la première ville de France à signer une convention avec la Ligue Protectrice des Oiseaux. Je crois que le bilan en termes d'activité et d'engagement écologiques et de développement durable est assez exceptionnel. D'ailleurs, Monsieur Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, vient de me transmettre un nouveau diplôme : « Engagement volontaire stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie pour la préservation de la nature et de la bio-

diversité ». Entre Madame DUFLOT et Monsieur MARTIN, la ville de Boulogne-Billancourt est gâtée et on ne peut pas me suspecter de connivences politiques avec ces ministres.

Avant de conclure, par souci de rigueur, je tiens à corriger deux grosses erreurs. Tout d'abord, Monsieur VINCENT, s'agissant du parc des Glacières, je tiens à vous rappeler que nous avons présenté en début de Conseil l'action de GPSO. Au milieu de la page 2 du document qui vous a été remis, il est précisé : « Par ailleurs, le patrimoine arboré du parc des Glacières comptabilise désormais plus de 320 sujets. 130 arbres existants ont été préservés, 44 abattus pour des raisons phytosanitaires et près de 200 arbres ont été plantés. » Ainsi, un rapide calcul nous permet de voir que le parc compte 156 arbres supplémentaires. C'est marqué ici. Il faut donc arrêter d'affirmer que nous coupons des arbres pour ne pas les remplacer.

Ensuite, Mme BAUCHE, vous affirmez que nous avons mis fin à la collecte pneumatique sur le Trapèze. Vous savez très bien que 30 % du Trapèze était déjà construit. Nous avons une volonté réelle d'aboutir. Monsieur JULIARD, ancien conseiller municipal, a travaillé sur ce dossier à la fin du mandat précédent et il s'est avéré que cette solution était impossible à mettre en place. Il aurait en effet fallu démolir les sous-sols des immeubles existants. Or, vous savez que le Trapèze est organisé en îlots et en macro-lots. Dès lors que les sous-sols de certains macro-lots étaient réalisés, il devenait très difficile de mettre en place la collecte pneumatique. Il était trop tard et je le regrette. Nous sommes passés à côté de cette très bonne idée. J'avais même demandé d'étudier le passage du collecteur sous la Seine pour aller directement à la TIRU. Cela nous aurait permis de supprimer la circulation de camions entre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux.

Malheureusement, ce n'était pas possible. Il y a des réalités économiques, des projets engagés et des calendriers. On ne peut pas toujours tout casser et revenir en arrière, surtout sur des opérations de ce type. Il ne faut donc pas affirmer que nous avons abattu des arbres sur le parc des Glacières et que nous avons renoncé à la collecte pneumatique. Elle était infaisable.

Ce rapport a été présenté. Il ne fait pas l'objet d'un vote, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable.

2. Vote du BP 2014 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation des ACP et du tableau des effectifs - Attribution de subventions et d'aides financières - Remises gracieuses - Autorisation de solliciter des financements pour des actions en matière de sécurité, de politique de la ville et de prévention de la délinquance et de signer les actes y afférents

Mme Christine LAVARDE-BOEDA,

Conseiller municipal, rapporteur

Je vais essayer d'être la plus claire possible, afin d'éviter que mes propos ne soient déformés comme cela fut le cas suite au débat d'orientations budgétaires. Vous ne serez pas surpris par les grands éléments que je vais vous présenter, puisqu'ils s'inscrivent dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires présenté en décembre.

Concernant la section de fonctionnement et sa partie recettes, la principale recette demeure bien entendu la fiscalité directe. Comme depuis 2009, les taux seront maintenus à leur niveau. L'augmentation ne sera due qu'à l'effet base, s'appuyant sur deux composantes, à savoir la revalorisation décidée par le Parlement, limitée cette année à 0,9 %, contre 1,8 % les deux années précédentes, et l'augmentation de l'assiette, suite à la croissance démographique de la Ville. De fait, le produit des impôts augmente de 1,8 % d'une année sur l'autre.

Il est intéressant de comparer les taux de Boulogne-Billancourt à ceux pratiqués sur la strate des communes de 100 000 à 300 000 habitants pour l'année 2013, en tenant compte de l'augmentation des taux de GPSO, mais aussi de celle des communautés d'agglomération de l'ensemble des communes concernées.

Les taux sur le territoire de Boulogne-Billancourt apparaissent comme les plus faibles sur la strate. En effet, le foncier bâti est taxé à 12,5 %, contre 34 % au niveau de la strate, tandis que la taxe d'habitation affiche un taux de 17,8 % contre 30,3 % sur l'ensemble de la strate. Ainsi, à Boulogne-Billancourt, un ménage moyen paye 25 % d'impôts locaux en moins qu'un ménage moyen de la strate.

Il convient de noter de manière significative la diminution des transferts de l'Etat sur l'année 2014. Une diminution comparable est attendue en 2015, car le pacte de responsabilité Etat-collectivités locales a acté d'une nouvelle diminution de l'enveloppe de 1,5 milliard d'euros. Dans la mesure où cette diminution de l'enveloppe est répercutée sur les communes, en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement, en gommant les coûts de la péréquation (pour la ville de Boulogne-Billancourt, le paiement au titre du SRIF), il apparaît que Boulogne-Billancourt perd beaucoup du fait de la richesse économique de son territoire et de la structure de sa population. Il convient aussi de noter que cette diminution a aussi des conséquences directes sur les recettes de GPSO.

Enfin, s'agissant toujours de la section de fonctionnement, je tiens à souligner que l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2014 ne se fera pas au détriment de la ville de Boulogne-Billancourt, mais au contraire à son avantage, puisqu'elle connaîtra une augmentation de sa dotation de solidarité communautaire de 300 000 €.

Le principal poste de dépenses de fonctionnement demeure les dépenses de personnel. De budget primitif à budget primitif, elles augmentent de 3,8 %, chiffre comparable à celui de la ville de Bordeaux. Ceci illustre le fait que la ville de Boulogne-Billancourt pratique la gestion la plus saine possible des

dépenses de personnel. Ces dépenses augmentent tout d'abord pour près de 2 millions d'euros sous un effet conjoncturel :

- accords Lebranchu, qui ont impacté la rémunération des agents de catégorie C et des vacataires pour 900 000 € ;
- augmentation des cotisations patronales caisse de retraite pour 570 000 € ;
- suppression de la journée de carence pour 200 000 € ;
- organisation des élections municipales et européennes pour 300 000 € (environ 100 000 € par tour).

S'ajoutent à cela des effets structurels :

- le régime indemnitaire pour 150 000 € ;
- le traditionnel glissement vieillesse technicité pour 270 000 € ;
- l'ouverture de nouveaux équipements se traduisant par le recrutement de nouveaux personnels (emplois normés).

S'agissant des charges courantes, je refuse d'entrer dans le détail. Elles augmentent suivant trois effets qui se retrouvent de manière systématique :

- la hausse des prix (notamment l'énergie) ;
- la hausse de la TVA se répercutant sur l'ensemble de nos marchés (qui progresse de plus de 0,4 % sur certains produits, comme sur les transports, où elle passe de 7 à 10 %) ;

un effet périmètre avec l'ouverture de nouveaux équipements qu'il faut nettoyer et chauffer.

Le poste subventions augmente uniquement sous l'effet du soutien supplémentaire qui sera évoqué lors de la délibération numéro 8, afin de permettre le passage le plus harmonieux possible des écoles privées aux nouveaux rythmes scolaires. Si l'Etat revenait sur sa décision d'imposition systématique, la Ville pourrait ne pas avoir à engager ces dépenses.

Concernant la péréquation, le montant inscrit au budget prévisionnel 2014 dépasse les 9 millions d'euros (9,2 millions d'euros). Il convient de noter que l'effort de la Ville au titre de la péréquation nationale ne doit pas être considéré uniquement sur le périmètre SRIF. Il faut aussi tenir compte du fait que GPSO paye pour la Ville une partie des sommes dues au FPIC, fonds de péréquation national. En conséquence, cela réduit le versement au fonds de concours sur le budget annexe Seguin-Rives de Seine. En 2014, la participation de la Ville à la solidarité nationale s'élèvera au total à 11,7 millions d'euros.

Les frais financiers se réduisent, sous l'effet de la bonne gestion de la Ville. Sur l'ensemble de la mandature, cette réduction atteint 38 %, notamment et principalement du fait de la baisse de l'encours consolidé.

Enfin, s'agissant toujours des dépenses de fonctionnement, je tiens à signaler que la Ville ne paye pas d'amendes au titre de la loi sur le logement, puisqu'elle aide activement au développement et à la construction d'immeubles solidaires. A ce titre, elle remplit l'ensemble de ses obligations.

L'équilibre de la section de fonctionnement est impacté par

un effet ciseaux (baisse des recettes et hausse des dépenses). En effet, pour la première fois, les recettes de la Ville se maintiennent en volume, alors que tous les ans, nous observions une légère croissance. Ainsi, la progression des recettes fiscales est annulée par la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de nos versements au titre de la solidarité nationale. Dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement évoluent sous l'effet de raisons exogènes à la Ville. A périmètre constant, en effet, les dépenses seraient assez comparables à celles constatées sur les budgets précédents. Cet effet ciseaux se répercute sur l'ensemble des villes françaises, ce qui a fait dire au Président du Comité des finances locales (PS) que le risque majeur résidait dans un décrochage de l'investissement. Dans une étude, seuls 25 % des Maires ont indiqué qu'ils poursuivraient leur effort d'investissement en 2014.

J'en viens maintenant à la section d'investissement. La Ville va très largement maintenir son effort d'investissement. Il progressera notamment au travers du plan Ssports, qui représentera 7,8 millions d'euros en termes de dépenses d'investissement. Au total, les dépenses d'investissement de la Ville se monteront à près de 36 millions d'euros.

Pour autant, le plan Ssports et la réalisation d'opérations emblématiques (rénovation de la crèche Niox-Château, réaménagement du collège du Vieux-Pont pour accueillir l'école Billancourt, puis le réaménagement de l'école Billancourt) n'auront pas de conséquences négatives sur l'entretien des bâtiments municipaux, puisque 10 millions d'euros ont été inscrits pour assurer les travaux. Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail des dépenses d'investissement, puisque tout ceci figure dans les pages 25 à 27 du rapport.

Il convient toutefois de retenir que la Ville poursuit son plan d'équipement de vidéo-protection pour près de 500 000 €. Nous poursuivons également notre effort financier significatif en faveur de l'accueil de la petite enfance, puisque 4,7 millions d'euros sont inscrits à ce titre, de même qu'en faveur du sport.

Je voudrais maintenant aborder les éléments majeurs figurant dans les budgets annexes. Le budget Billancourt-Seguïn est affecté par l'acquisition du terrain du collège. La participation de GPSO diminue, du fait de l'effet direct de l'augmentation de la péréquation nationale. Nous engrangeons par ailleurs une recette au titre de la cession à GPSO des deux parkings.

Le budget piscine-patinoire voit une diminution significative pour la première année de la subvention versée au délégataire suite à la renégociation du contrat. On passe ainsi de 1,4 million d'euros dans l'ancien contrat à 800 000 € désormais. Le budget 2014 voit aussi le paiement des derniers reliquats des travaux de dommage-ouvrage. Je pense pouvoir donc dire que le sujet piscine-patinoire est clos. Nous croisons en tout cas les doigts.

S'agissant du budget du Théâtre de l'Ouest Parisien, vous constaterez qu'il est prévu le versement d'une subvention de 1,4 million d'euros pour commencer les travaux de réhabilitation. Les budgets publications et locations immobilières ne sont pas

impactés. Nous pouvons simplement nous réjouir du fait que ce dernier budget est désormais totalement désendetté.

Enfin, je reviendrai sur l'évolution de la dette, sujet qui préoccupe chacun d'entre nous. La dette consolidée va diminuer de 4,8 millions d'euros, soit 21,6 % entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014. J'inclus dans ce chiffre de 21,6 % le potentiel emprunt que nous pourrions avoir à contracter à hauteur de 1,8 million d'euros, après l'arrêté du compte administratif 2013 et sous l'effet de certaines décisions de portée nationale que nous ne connaissons pas encore. Nous avons donc été totalement transparents en la matière, puisque cet emprunt apparaît dans la présentation qui vous est faite ce soir.

Il convient de souligner que l'ensemble de notre dette est classé 1A sur l'échelle de Gissler, à savoir une dette sans le moindre risque et saine. Pour terminer cette présentation sur la dette, je voudrais préciser ici devant le Conseil municipal que la dette de GPSO au 1^{er} janvier 2014 est de 94,7 millions d'euros. Il s'agit de la dette de la Communauté d'agglomération (9 communes), ce qui ne représente pas la part de la seule ville de Boulogne-Billancourt, mais bien la dette des 9 communes. Si l'on appliquait une proratisation, Boulogne-Billancourt abritant environ un tiers de la population de la Communauté d'agglomération, notre ville récupérerait une dette d'environ 35 millions d'euros uniquement. Ceci constitue ma réponse à certains graphiques actuellement en circulation.

Ainsi que vous avez pu le constater, ce budget s'inscrit dans la continuité de ce qui vous a été proposé depuis plusieurs années, à savoir une fiscalité locale stable, une maîtrise des dépenses de fonctionnement hors effet structurel et conjoncturel. Nous poursuivons notre gestion active de la dette et des trésoreries et nous poursuivons notre plan pluriannuel des investissements. Je voudrais enfin remercier la DAF pour tous les efforts fournis et particulièrement deux personnes qui se reconnaîtront. Grâce à leurs efforts pour permettre la reprise financière de la Ville, elles se sont vu présenter deux très belles opportunités professionnelles.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des Finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur l'absence de l'association Cirque en chantier dans la liste des bénéficiaires de subventions complémentaires. Comme cela avait été précisé au cours du Conseil municipal du 18 décembre 2013, la subvention 2014 de cette association ne porte que sur un semestre d'activité. Elle bénéficie par ailleurs, au même titre que six autres associations, d'une dérogation à la règle des 25 %. Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, @lternance et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Madame LAVARDE me confie qu'elle n'a présenté que le premier article de la délibération.

Mme LAVARDE-BOEDA

Le point 2 de cette délibération est pleinement en lien avec cette présentation. Il s'agit du tableau des effectifs que vous avez pu trouver en annexe au rapport sur le budget.

Le point 3 concerne les attributions de subventions aux associations et les différents compléments versés.

Le point 4 concerne deux remises gracieuses pour des familles, pour un montant de 2 000 €.

Le point 5 porte sur l'attribution de trois subventions en faveur de jeunes Boulonnais qui ont pris le départ aujourd'hui du 4L Trophy.

Le point 6 vise à donner au Maire l'autorisation de solliciter des subventions pour le financement du plan de vidéo-protection.

En Commission des finances, le tableau de la page 5 a été modifié, puisqu'il n'avait pas échappé à ses membres qu'il contenait des erreurs.

M. BAGUET

Nous allons vous distribuer une copie du tableau corrigé des subventions aux associations. Des lignes ont été permutées et des erreurs de saisie ont été commises. La commission des Finances a été destinataire du document corrigé. Je ne suis toutefois pas certain que l'ensemble de l'Assemblée ait eu connaissance de ce nouveau document. Je vous propose de vous en distribuer une nouvelle copie. Messieurs VINCENT, BAROLI et TISSEYRE, de même que Madame PINEAU et Mme EVEN ont demandé la parole.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous y voilà. Le rapport du budget présenté à la veille des élections municipales aurait dû, me semble-t-il, se caractériser par une certaine retenue dans le ton et une certaine prudence quant aux engagements de crédits. Un débat budgétaire engage pour l'avenir. Nous sommes à la veille de l'élection et il me semble assez curieux de voter un budget, comme si l'on avait devant soi six années de mandat. Il faut encore attendre quelques semaines pour cela.

Dans ce projet, nous ne voyons ni retenue dans le ton ni prudence. L'introduction du rapport est une déclaration d'autosatisfaction assez surprenante. On y apprend que la décision de ne pas augmenter les taux est « vertueuse dans un contexte d'atonie des recettes courantes ». Pourquoi écrivez-vous cela ? Quel élu serait assez fou pour faire voter une hausse des taux à la veille d'une élection municipale ? Je ne vois donc pas vraiment comment vous pouvez écrire cela.

Le rapport vante la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous dites qu'elles ne progresseront en 2014 que de 1,3 % par rapport au compte administratif 2013 (donc pas par rapport au budget précédent). A y regarder de plus près, il apparaît que les deux principaux postes, à savoir les charges de personnel et les charges courantes augmentent respectivement de 2,8 millions d'euros (+3,8 %) et de 1,7 million d'euros (+4,7 %).

En fait, le chiffre de 1,3 n'est que la résultante d'une série d'additions et de soustractions dans laquelle l'élément principal est le non-renouvellement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe Billancourt-Seguin, ce qui explique au final que l'augmentation faciale est très faible. En réalité, les postes ont augmenté.

Ensuite, je voudrais revenir sur les engagements de dépenses. Dans la foulée du BP précédent, vous inscrivez 36 millions d'euros de CP, dont 19 millions pour des opérations projet (7,8 millions d'euros pour le plan Sports et 4 millions d'euros pour les acquisitions immobilières).

Cela représente tout de même beaucoup d'argent pour des opérations qui ont vocation à être décidées et conduites par la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit.

Par ailleurs, la lecture du tableau de synthèse des AP/CP, si je le lis bien, nous indique que vous n'avez pu réaliser que 27 millions d'euros de crédits de paiement en 2013, soit environ 75 % des CP inscrits. N'aurait-il pas été plus sage de s'en tenir au projet engagé pour ce BP de transition et d'attendre l'élection pour reprendre des projets qui s'inscriront alors dans une perspective pluriannuelle. Je ne vous étonnerai donc pas en vous disant que je ne suis pas très à l'aise avec la prévision budgétaire que vous nous proposez. Merci.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement faire quelques observations sur le budget, acte important engageant l'avenir et qui tente de répondre aux besoins des Boulonnais en termes de qualité de vie.

J'insisterai tout d'abord sur la dette. Nous souhaiterions obtenir une vision claire et globale de la dette, pas uniquement sur le budget principal et les budgets annexes. Madame LAVARDE-BOEDA nous a apporté quelques informations et je pense qu'il serait bon de disposer d'informations beaucoup plus globales permettant de mieux cerner la situation de Boulogne-Billancourt et ses engagements.

La perception de la situation dépend de la présentation qu'on en fait. Vous affirmez que, par rapport à la strate, Boulogne-Billancourt est bien positionnée. Permettez-moi toutefois de vous apporter un autre chiffre : celui des impôts locaux par habitant. En 2008, les impôts locaux représentaient 415 € par habitant. Dans le budget qui nous est présenté, ils atteignent 495 € par habitant, soit +19 %. Je ne crois donc pas qu'il soit possible d'en demander plus aux Boulonnais.

Je voudrais aussi revenir sur les charges de personnel. Nous atteignons là un niveau record, à 91,8 millions d'euros. J'y vois là un vrai problème de maîtrise de ce dossier. Je tiens à vous dire que je n'approuverai pas la réduction des effectifs, mais je plaide depuis très longtemps pour une véritable politique de gestion prévisionnelle de l'emploi, des compétences et de la formation, ainsi que le réclame le rapport de la Cour des comptes.

Permettez-moi de vous soumettre un autre chiffre intéressant. Suite à l'absence de réforme portant sur la question du personnel et devant l'absence d'adaptation au changement, la ville de Boulogne-Billancourt figure parmi les dernières villes de plus de 100 000 habitants, avec un total de 783 euros de dépenses de personnel par habitant. La Ville figure parmi les dernières de cet échantillon, ce qui lui confère un triste record. Il est temps d'entamer une réforme sur ce plan.

Je voudrais maintenant évoquer les dépenses d'équipement. Madame LAVARDE-BOEDA a parlé d'un effort continu en la matière. Avec 36 millions d'euros, le niveau des dépenses d'équipement est équivalent à celui de l'année 2005, alors que la population a augmenté depuis 2008 d'environ 5 000 à 6 000 habitants. J'ai vérifié ces chiffres et je tiens les documents à votre disposition. Comment allez-vous répondre aux besoins de la population ?

Là encore, le taux de dépenses d'équipement par habitant parmi les villes de plus de 100 000 habitants place Boulogne-Billancourt en avant-dernière position depuis trois ans maintenant (383 € par habitant, contre une moyenne nationale de 653 € par habitant). Vous voyez là la différence. Vous parlez d'un effort continu et vous savez que les projets que vous engagez rencontreront des difficultés, notamment votre plan Sports. Vous repoussez l'ouverture de l'école Billancourt à 2015, mais d'autres écoles attendent dans le même temps. Il est vrai que vous nous proposez un budget électoraliste, mais il sera peut-être ensuite nécessaire de le réadapter pour rendre véritablement service à la population.

Enfin, s'agissant des produits, vous refusez depuis des années la réforme nécessaire des tarifs. Je sais que certains adjoints poussaient cette réforme. En la refusant, vous devez vous contenter de produits qui stagnent. Vous faites courir un risque au budget et à l'équilibre budgétaire futur. Compte tenu de tous ces éléments, il est bien entendu que je voterai contre votre projet. Permettez-moi tout de même de dire que je ne vois pas « le miracle économique » de Boulogne-Billancourt après analyse des éléments micro et macro-économiques. Merci.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au fil des années de cette mandature, notre groupe n'a eu de cesse de dénoncer la faiblesse de l'investissement budgétaire à l'échelle de notre commune et plus particulièrement autour de certaines préoccupations essentielles des Boulonnais. 2014 n'échappera pas à la règle. La note de présentation du budget primitif qui nous est soumise ce soir, promeut l'activité de la société Standard & Poor's plusieurs fois citée. C'est pourtant oublier un peu vite les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes, qui mettait fortement en garde votre majorité sur la fuite en avant de la dette de la SAEM. Par ailleurs, malgré vos graphiques très pédagogiques, vous êtes bien obligé de reconnaître que l'encours de la dette globale (BP+BA) augmente de 800 000 € entre 2013 et 2014.

Pour rentrer dans le détail du budget, je constaterai tout d'abord que certains points font figure de parents pauvres. A titre d'exemple, je citerai le budget alloué à la propreté urbaine, qui est divisé par trois, alors même qu'il s'agit d'un sujet de mécontentement des Boulonnais. Ce budget ne doit pas augmenter sans cesse, car certains de nos concitoyens doivent se prendre en charge et ne pas souiller davantage nos trottoirs.

Notons aussi la coupe budgétaire concernant la culture et les autres salles de spectacle, alors même que les intermittents ne trouvent pas d'infrastructures appropriées pour l'exercice de leur art. Parmi les autres secteurs où les investissements marquent le pas, nous pouvons citer les sports, les crèches et le logement.

D'un point de vue politique, s'agissant de la maîtrise budgétaire et en particulier les dépenses de fonctionnement, nous nous étonnons que ce budget primitif soit présenté de manière récurrente au premier trimestre de chaque année *n*, alors qu'un vote en décembre de l'année *n-1* permettrait une gestion maîtrisée des dépenses par rapport aux objectifs fixés.

C'est ce que nous appellerions une gestion budgétaire au service d'une logique d'efficience des deniers publics.

Toutefois, l'efficience des deniers publics n'est pas tout. Il faut aussi en faire état à nos concitoyens dans la transparence : plus de transparence entre les interactions budgétaires et financières, entre notre Ville et GPSO, par exemple. Nous pensons à ce niveau notamment qu'au moment où la Ville confie une palette de compétences de plus en plus large à la Communauté d'agglomération, il serait opportun de nous présenter une consolidation des données budgétaires boulonnaises (budgets principal et annexes) avec celles de GPSO, afin de présenter une situation globale à nos concitoyens.

Au vu de ces éléments, notre groupe votera contre ce projet de budget primitif. Merci.

Mme PINEAU

Nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2014. Il semble cependant y avoir un grand absent dans l'ordre du jour : le vote du CRACL de la SAEM Seguin-Rives de Seine, qui nous était soumis en décembre depuis l'origine, sauf l'an dernier où il a été présenté en février 2013 pour l'activité 2011.

Pour l'année 2012, nous étions en droit d'attendre la communication du CRACL en décembre 2013 ou, à tout le moins, lors de ce dernier Conseil municipal de la mandature. Cela nous paraît contrevenir aux obligations légales fixées tant par l'article L.1524-5 du code général des collectivités locales que par l'article L.330-5 du code de l'urbanisme, comme l'a constaté la Cour des comptes dans son rapport annuel de l'année 2009. Il rappelle que l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration. Nous sommes maintenant en février 2014 et le dernier

avait été présenté en février 2013. Nous dépassons donc le cadre des 12 mois. La Cour des comptes rappelle également qu'en application de l'article L.330-5 du code de l'urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu financier, comportant notamment en annexe le bilan prévisionnel actualisé des activités objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, un plan de trésorerie actualisé et un tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Ce manquement revêt en la circonstance une gravité particulière, puisqu'il prive les représentants élus de la collectivité concédante – nous-mêmes – d'exercer dans le cadre de la présente mandature qui se termine notre droit légitime de contrôle sur la situation financière de la société dont notre Ville est actionnaire. Nous considérons qu'en l'absence de production de ce CRACL notre assemblée se trouve dépourvue des informations qui lui permettent d'examiner légitimement ce projet de budget.

M. BAGUET

Merci. Beaucoup de contre-vérités sont dites, mais nous allons y répondre. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais justement revenir sur la question des investissements sur le secteur Seguin-Rives de Seine. Lorsqu'il y a un certain nombre d'années, avec François FROMENT-MEURICE, nous avons créé la première communauté de communes rassemblant Boulogne-Billancourt et Sèvres, étant donné que Boulogne-Billancourt apportait une somme d'impôts et de ressources très supérieure à celle qu'apportait Sèvres, nous avons décidé et fait accepter par les deux Conseils municipaux que chaque année serait constituée une provision précipitaire de 6 millions d'euros pour poursuivre les investissements dans l'opération Seguin-Rives de Seine.

Lorsque, Monsieur le Maire, vous avez élargi cette coopération intercommunale à d'autres communes, vous avez conservé ce mécanisme de fonds de concours pour l'investissement qui tenait compte de l'importance des apports de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux sur l'ensemble du budget de notre Communauté d'agglomération. Il a été décidé de constituer deux provisions, l'une d'investissement pour Boulogne-Billancourt à hauteur de 6 millions d'euros et une autre de 4,5 millions d'euros. Il s'agissait toutefois d'une provision de fonctionnement.

Or, je constate que, depuis la mise en place et le développement de notre Communauté, cette provision d'investissement de 6 millions d'euros n'a pas vraiment survécu à l'évolution historique de l'opération. En effet, si cette provision a été respectée en 2011, en 2012, elle a été réduite. En 2013, elle est tombée à un peu plus de 4 millions d'euros. En 2014, il est prévu qu'elle soit réduite à 3,3 millions d'euros, à peine plus que la moitié de ce qui était prévu.

A la lecture du rapport budgétaire que nous examinerons demain soir à l'occasion du Conseil communautaire, je m'aperçois que cette provision peut ne pas être versée. Il est en effet inscrit page 59 de ce rapport budgétaire : « Le projet de budget a été actualisé en fonction des projets connus sur les sept villes. Au regard des notifications des bases de fiscalité qui interviendront courant mars, ces recettes pourront financer les projets suivants, qui seront alors inscrits sur l'exercice 2014... » Dans la liste des projets figure le fonds de concours de la ZAC Seguin, évalué à 3,3 millions d'euros.

Je juge que cette évolution au niveau de la Communauté d'agglomération est regrettable. Elle est regrettable au regard de la difficulté de financer un programme sérieux d'investissement apparue dès 2013, ainsi que l'ont souligné plusieurs de mes collègues, et destinée à se développer en 2014, en dépit des projets nouveaux que vous avez présentés, notamment celui de l'aménagement du Théâtre de l'Ouest Parisien et celui du stade Le Gallo.

Je reconnais que la provision de fonctionnement d'Issy-les-Moulineaux, d'un montant de 4 millions d'euros a été réduite à 2,5 millions d'euros, réduction quelque peu inférieure à celle que subit la ville de Boulogne-Billancourt. Ceci marque bien le fait que, dès que nous menons des opérations communes, nous risquons de régler au travers de diminutions de ce qui est essentiel l'ensemble des structures budgétaires.

Monsieur le Maire, compte tenu des déclarations de mes collègues sur la réduction des recettes en provenance de l'Etat (de la DGF ou d'ailleurs), compte tenu de l'augmentation non maîtrisée d'un certain nombre de charges – je note à ce propos que l'augmentation de la charge salariale de la Ville sera de l'ordre de 3,5 %, alors que l'augmentation de la masse salariale de GPSO ne sera que de 1,3 % ; à croire que nos voisins font mieux que nous – compte tenu de la quasi-disparition de la provision d'investissement pour la ZAC Seguin-Rives de Seine, vous ne serez pas étonné que notre groupe vote contre le budget qui nous est présenté.

Mme EVEN

Pour compléter l'excellent commentaire de notre collègue Jean-Michel TISSEYRE, je voudrais simplement m'étonner une fois de plus de la diminution des investissements sur le logement social, alors même que Claude GALLANT nous a expliqué que la Ville arrivait péniblement à 13,86 % de logement sociaux. Je m'interroge également sur l'absence totale d'investissements pour les relations internationales et jumelages. Je ne sais si nous devons nous en réjouir, au regard des réalisations inexistantes de cette mandature sur ce sujet. Ne devrions-nous pas plutôt investir quelque peu sur ce sujet ? A ce sujet, je me demande à quoi seront utilisés les 42 961 € prévus.

Guy-René BAROLI est tout à l'heure intervenu sur les équipements publics. Au niveau des ressources et des moyens techniques, je note que l'investissement est nul. Je me demande toutefois dans quelle section du budget apparaissent les montants

destinés à la mise en accessibilité des différents lieux accueillant du public. Quel est le budget que vous pensez y consacrer ?

S'agissant de la santé, nous notons aussi un investissement nul, alors que la Ville manque à mon sens de ressources sur ce plan. Il en va de même pour le tourisme. Je comprends bien qu'au niveau des investissements, vous utilisez l'argent qui nous revient au travers de la taxe de séjour, mais la ligne est tout de même nulle. Je pense que Boulogne-Billancourt pourrait faire des efforts sur ce sujet du tourisme.

Mme SHAN

Avant que nous ne validions la liste des subventions que vous venez de nous communiquer, je note une correction sur la ligne concernant la Caisse des écoles. Je pense toutefois qu'il persiste une erreur à ce niveau. Monsieur le Maire, lors de l'assemblée générale, il a été décidé d'augmenter le budget de la Caisse de 10 000 € pour des actions visant à remplacer le plan Borloo d'accompagnement individualisé. Le budget avait ainsi été porté à 40 000 € pour l'année 2014 et non 30 000 €.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a plus d'autres interventions, je vais vous répondre. Les critiques me semblent assez limitées. C'est assez satisfaisant et je voudrais féliciter Christine LAVARDE-BOEDA pour cette bonne présentation du budget et les services qui ont bien travaillé. J'insiste sur le fait que nous n'avons pas changé la présentation d'une année sur l'autre. Elle est identique à celle que vous avez eue l'an dernier, contrairement au ressenti de Monsieur VINCENT. Au contraire, nous pouvons nous en féliciter.

Permettez-moi de vous communiquer quelques éléments, suite à une conversation que j'avais avec le Maire d'une grande commune des Hauts-de-Seine à l'Assemblée Nationale. Nous échangeons sur les conséquences financières pour nos communes de l'application de la loi de finance 2014. Avez-vous une idée de ce que contient la loi de finance votée par les Députés et Sénateurs et qui pourra impacter nos villes sur les années 2014 et 2015 ? Nous avons chiffré à 9 173 000 € l'impact des décisions contenues dans la loi de finances, soit une hausse de 15,6 % des impôts.

Je peux donc entendre les critiques des uns ou des autres, mais, en ce qui concerne la masse salariale, permettez-moi de dire que les mesures conjoncturelles, imposées à la Ville, impacteront le budget à hauteur de 2,178 millions d'euros. L'accord Lebranchu entrant en vigueur au 1^{er} février 2014 pour les catégories C coûtera ainsi 600 000 €. L'accord Lebranchu entrant en vigueur à la même date sur les vacances coûtera 300 000 €.

L'accord Lebranchu entrant en vigueur à la même date prévoyant la création d'un douzième échelon (échelles 4, 5 et 6) pour la catégorie C coûtera à la Ville 25 000 €. L'augmentation des différentes cotisations patronales (CNRACL notamment) implique une dépense supplémentaire de 570 000 €. La fin du dispositif de la journée de carence coûtera 195 000 € à la Ville

en 2014. Cette mesure est pourtant passée comme une lettre à la poste.

Nous pourrions évoquer aussi la mise en place des rythmes scolaires, qui coûtera en année pleine à la Ville environ 2 millions d'euros pour le secteur public et 200 000 € pour le secteur privé. Nous pourrions aussi parler de la hausse des versements au titre des fonds de péréquation. La Ville versera au Fonds de solidarité régionale d'Ile-de-France 1,8 million d'euros. Il en va de même pour le FPIC, le fonds national, qui a subi une modification des critères au travers d'un amendement parlementaire. Le poids du critère « richesse par habitant » a ainsi été revu à la hausse. C'est fabuleux. Une commune comme Marnes-la-Coquette ne peut que s'en réjouir, elle qui a des habitants riches, mais une commune pauvre... Comment fera-t-elle pour payer demain le FPIC et le FSRIF ? Pour Boulogne-Billancourt, en tout cas, les coûts sont de 1,8 millions d'une part et 800 000 € d'autre part.

La hausse de la TVA impactera de même la Ville à hauteur de 300 000 €. L'augmentation du coût des fluides (eau, gaz, électricité) coûtera à la Ville 200 000 €. En 2015, la baisse de la taxe sur l'électricité aboutira à une recette réduite de 1,1 million d'euros. Nous avons aussi parlé de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, qui est aussi en recul de 1,6 million d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de saigner les collectivités locales à hauteur de 1,5 milliard d'euros l'an dernier (peut-être même plus) et 1,5 milliard d'euros supplémentaires cette année.

Voilà le contexte tel qu'il est. Je veux bien être accusé de tous les maux, mais je trouve que nous nous en sortons fort bien dans cette situation. Nous anticipons merveilleusement. La gestion de la masse salariale est parfaite et parfaitement maîtrisée depuis le début du mandat. Nous avons créé des tas d'activité, contrairement à ce qui a été dit concernant les crèches. La délibération que présentera Marie-Anne BOUEE l'illustrera parfaitement. Je crois que nous n'avons aucune leçon à recevoir concernant le nombre de places en crèches créées. Nous avons été à mon sens plutôt exemplaires en la matière. Je souhaiterais que vous ayez conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Au-delà, on nous parle de la dette cumulée Ville + GPSO. Il suffit de reprendre les chiffres du temps de la CVDS, à laquelle Jean-Pierre FOURCADE a fait allusion tout à l'heure. Si l'on calcule au prorata du nombre d'habitants, nous nous retrouvons dans une fourchette comparable. La dette de la CVDS ramenée à la part de Boulogne-Billancourt en termes de population dans la communauté était de 35 millions d'euros en 2009. GPSO a vu le jour pour sa part au 1er janvier 2010. La part de la dette correspondant à la part de la population bouloonnaise dans l'ensemble représente 35 millions d'euros en 2011, en 2012 et en 2013. En fait, depuis, la dette communautaire par habitant bouloonnais n'a pas évolué. C'est la même dette.

Nous pouvons donc reprendre nos graphiques pour présenter la dette cumulée issue du budget principal et des budgets annexes. Permettez-moi de rappeler que le budget annexe de la ZAC Seguin-Rives de Seine correspond à tout ce que la Ville récu-

père. C'est la SAEM qui construit les bâtiments, notamment les deux écoles, les ponts, les parkings et la voirie, de même que la médiathèque, les crèches...

La Ville les rachète à la SAEM et ceci vient au final enrichir notre patrimoine. On peut appeler cela une dette, mais il s'agit quelque part également d'une valorisation. Cette dette ne correspond pas à un remboursement d'emprunt, mais à l'enrichissement du patrimoine de la Ville, de la même manière qu'un particulier achète des biens immobiliers les uns après les autres, enrichissant ainsi le patrimoine familial.

Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Au CM2 déjà, les enfants apprennent que l'on n'additionne pas des choux, des carottes et des betteraves. Il faudrait peut-être le rappeler à certains, pourtant sortis de grandes écoles. Cela paraît tout simple, mais on l'oublie avec les années.

S'agissant de l'encours de la SAEM, là aussi, on parle des lignes de trésorerie, mais je tiens à vous rappeler que, sur un chantier comme le Trapèze, la SAEM commence par avancer les dépenses. Je vous le rappelle année après année. C'est la SAEM qui réalise les aménagements de voirie, qui dessine au sol les macro-lots. Elle réalise des études et organise le chantier. Cela génère des dépenses et ce n'est que dans un deuxième temps que les promoteurs interviennent et obtiennent des permis de construire, à terme purgés de tous recours. C'est alors que ces derniers versent des droits de participation à la SAEM. Elle touche également les subventions de l'Etat et les remboursements du FCTVA.

Tout ceci s'inscrit avec un certain décalage. Les investissements de la SAEM interviennent en amont. Dans ce cadre, elle a besoin de lignes de trésorerie pour acquitter toutes les dépenses réalisées dans un premier temps. C'est pour cela que, chaque année, nous soumettons un CRACL au Conseil municipal. Celui-ci démontre année après année qu'à chaque échéance de l'opération ZAC Seguin-Rives de Seine, qui a débuté en 2003 pour prendre fin en 2018, la convention publique d'aménagement courant sur 15 ans, la SAEM encaisse des participations et reçoit des recettes a posteriori.

Ce décalage dans le temps explique le creux. Je rappelle d'ailleurs que, par le passé, c'était la Ville qui portait ces lignes de trésorerie en direct. J'ai préféré que cela soit la SAEM qui le fasse, afin de rendre les opérations plus claires. C'est ce que l'on constate dans le tableau de remboursement de la SAEM. Je reviendrai ensuite sur le calendrier. Je regrette que nous n'ayons pas présenté le CRACL, car l'année 2013 s'est avérée merveilleuse. Nous avons encaissé 10 millions d'euros de plus que prévu sur les comptes de la SAEM et dépensé 30 millions d'euros en moins. De fait, la SAEM dispose d'un excédent de trésorerie. Or, je lis de-ci de-là que la SAEM est en difficulté. Je parle sous contrôle des représentants de l'opposition qui siégeaient au dernier Conseil d'administration lorsque je déclare que le commissaire aux comptes et l'expert-comptable ont confirmé l'existence d'un excédent de trésorerie à la SAEM de 38 millions d'euros au 15 décembre et de 35 millions d'euros au 31 décembre. Nous terminons l'exercice avec 35 mil-

lions d'euros de plus, alors que nous avions prévu dans le CRACL précédent d'utiliser les 14 millions du prêt PRU de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'opération du Pont de Sèvres. Nous n'en avons même pas eu besoin. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi. Depuis six ans, on entend certains dans cette salle dire que la catastrophe est imminente et que nous ne savons pas gérer. Chaque année, nous vous montrons des résultats encore meilleurs que ceux de l'année précédente, approuvés par les 16 contrôles financiers que nous avons subis. 16 contrôles financiers en six ans !

Je veux bien entendre que la majorité soit manipulatrice, mais alors elle est championne du monde en la matière. Elle serait donc capable de tromper Bercy, Ernst & Young, Standard & Poor's et les magistrats de la Chambre régionale des comptes, qui ont passé onze mois sur le dossier de la SAEM et 18 mois sur le dossier de la Ville. A un moment donné, il faut accepter les chiffres qui vous sont exposés, plutôt que de les triturer dans tous les sens.

Madame PINEAU, je veux vous dire que vous faites erreur. C'est la Chambre régionale des comptes qui nous a demandé de décaler la présentation du CRACL. L'an dernier, il a été présenté au Conseil municipal du 11 avril. Il est inutile de hocher la tête, Madame PINEAU. Reprenez les dates et vous le verrez. On ne saurait présenter deux CRACL au cours de la même année, puisqu'un CRACL est un compte rendu annuel. Nous sommes en février et non en avril. N'allez donc pas effrayer la population en affirmant que nous sommes dans l'illégalité la plus totale. Reprenez les comptes rendus et les ordres du jour du conseil municipal. Pourquoi vouloir toujours expliquer que les choses vont mal, alors que cela va plutôt bien. ?

Nous avons les dates. Le CRACL a été présenté au conseil municipal du 11 avril 2013. Il n'y a pas de problème. Ne dites pas que nous sommes dans l'illégalité ; nous sommes dans la légalité, Madame PINEAU. Les dates sont là : 11 avril 2013.

Pour le reste, je répète que la situation de la SAEM est excellente. Nous vous communiquerons l'attestation de l'expert-comptable. Madame BAUCHE, ce n'est pas la peine de crier. Tout va bien. Je vous l'assure. Il ne faut pas tout mélanger. Madame BAUCHE, j'essaie de répondre aux questions qui ont été soulevées et de revenir sur les contre-vérités énoncées par les uns et par les autres. Les contre-vérités sont fréquentes. Vous avez pu lire enfin un rectificatif dans Le Point qui expliquait dans un tableau que le total cumulé des dépenses de la Ville et de la SAEM avait augmenté de 7,06 %. Le journal vient de publier un rectificatif expliquant qu'ils avaient commis une erreur dans leur palmarès des agglomérations les plus dépensières : « Le montant cumulé en 2012 des dépenses du personnel de la commune de Boulogne-Billancourt ajouté à celles de sa communauté d'agglomération atteint 910 €. Le montant cumulé en 2008 pour les mêmes dépenses atteint respectivement 805 € et 172 €, soit un total de 977 €. Les dépenses sont donc en baisse de 6,9 % et non en hausse de 7,6 % comme indiqué par erreur dans le tableau. » De temps à autre, nous obtenons des rectificatifs, car même les journaux se trompent.

Il faut mettre un terme au matraquage et à la désinformation qui sont insupportables. Je vous assure que nos concitoyens vont un jour s'apercevoir que vous avez cherché, les uns et les autres, à les manipuler et l'arroseur se retrouvera arrosé. En ce qui concerne les autres questions, je suis parfaitement serein. Il n'y a aucun problème sur ce plan.

Monsieur FOURCADE, vous ne pouvez pas dire ce que vous avez dit concernant le fonds de concours. C'est moi qui l'ai créé. Il n'a pas été créé avant. Ainsi que je l'ai dit à de nombreuses reprises, dans une ZAC, la commune en question ne dépense rien. Le propriétaire du terrain gagne de l'argent, car il voit son terrain valorisé en modifiant le plan d'occupation des sols, le PLU ou le plan de ZAC (à l'époque). De l'autre côté, les promoteurs s'enrichissent en construisant et contribuent au paiement des équipements publics de la commune. C'est ainsi que cela se passe et c'est une opération gagnant-gagnant. C'est pour cela que l'Etat apporte sa garantie, par l'intermédiaire du Préfet et d'un commissaire-enquêteur, qui valide les plans de ZAC. Nous avons vu ce schéma se répéter à plusieurs reprises à Boulogne-Billancourt avec la création de plusieurs ZAC (Point du jour, Billancourt, Centre-Ville...).

Renault a pu s'enrichir de manière considérable, manipulant quelque peu la Ville. Certes, Renault nous a beaucoup aidé pendant des années, au travers de la taxe professionnelle. En tout cas, avec cette opération, Renault s'est beaucoup enrichi, sur le dos des contribuables. De fait, la Ville a été contrainte de verser 12 millions d'euros de participation par an sur 11 années. En 2006-2007, vous avez modifié ce calendrier en l'allongeant de deux années. Vous le reconnaissez. La participation des contribuables de Boulogne-Billancourt s'est ainsi élevée à 156 millions d'euros. Au moment où j'ai été élu Maire, restaient à payer 130 millions d'euros.

Je jugeais tout à fait anormal que les Boulonnais payent 130 millions d'euros dès lors que la taxe professionnelle permettait d'enrichir également Sèvres, dans un premier temps, puis les autres communes de l'agglomération dans un second. C'est à ce moment que j'ai fait comprendre à mon homologue de Sèvres que ce fonctionnement ne pouvait durer. Il était impossible de continuer à partager les ressources de la taxe professionnelle, pendant que les seuls contribuables de Boulogne-Billancourt payent cette participation à la ZAC. Il a alors reconnu que cela n'était pas juste. Il m'a proposé la création d'un fonds de concours. Celui-ci se montait à 65 millions d'euros, avec 10 années à six millions d'euros et une dernière année à cinq millions d'euros. Ceci représentait la moitié de 130 millions d'euros, dans la mesure où un fonds de concours ne peut voir une des deux parties payer plus que l'autre.

Nous avons donc mis ce mécanisme en place. Il a fonctionné, jusqu'au moment où le fonds national de péréquation est venu s'ajouter au fonds de solidarité d'Ile-de-France. La loi affirmait qu'une commune ne saurait payer plus au fonds national de péréquation (FPIC) que ce qu'elle paye au fonds de solidarité régional. Le FPIC était alors porté par le bloc communautaire, à savoir les sept villes plus GPSO. De fait, Meudon et Chaville, qui ne disposent pas du tout des mêmes richesses que Boulogne-

Billancourt, se sont retrouvées contributrices du fonds national.

Nous avons alors décidé de mettre en place un nouveau système, aidant Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, de sorte que ces deux communes ne portent pas seules ce fardeau. GPSO s'est alors engagée à en supporter une part, payant la partie du fonds de Boulogne-Billancourt. Au lieu de créer un mécanisme d'aller-retour, nous avons préféré réduire le montant du fonds de concours, de sorte que les montants dus au titre du FPIC soient payés par GPSO. Nous économisons ainsi globalement 7 millions d'euros. Nous ne pouvons pas nous en plaindre. D'un côté, nous réduisons le fonds de concours et de l'autre, GPSO prend en charge le versement de 7 millions d'euros au titre du FPIC. La ville de Boulogne-Billancourt s'y retrouve au final, gagnante. Nous devons nous réjouir du fait que GPSO nous aide.

Nous pourrions revenir sur ce sujet et je vous montrerai tous les documents à ce propos, mais je vous assure que la diminution du fonds de concours correspond simplement à une soustraction de la contribution de la prise en charge de la part du fonds national de péréquation boulognaise par GPSO. Ce n'est que cela. Je l'expliquerai à nouveau dans cette salle demain, à l'occasion du conseil communautaire de GPSO. Non, Monsieur FOURCADE, il y a confusion. Je vous l'assure. Ce n'est pas grave.

S'agissant des autres sujets, je note quelques acrobaties politiques, un peu surprenantes de la part des uns et des autres. Monsieur BAROLI, vous dites que le projet de l'école Billancourt a été repoussé. Or, vous savez très bien que nous n'y sommes pour rien. Au contraire, je souhaitais accélérer le déménagement à septembre 2014. C'est la communauté éducative, qui vous est chère, qui a repoussé ce calendrier.

Nous avons déjà parlé de la masse salariale et des investissements. Toutefois, pour revenir un instant sur ce dernier sujet, il est vrai que nous avons constaté une baisse des investissements sur les années 2010 et 2011, car la situation financière l'imposait. Je ne m'en suis pas caché, dans la mesure où il était nécessaire de redresser les comptes de la Ville. Nous avons alors connu un creux de vague, ce qui nous permet de représenter aujourd'hui un plan d'investissement conséquent et répondant à la demande de la population boulognaise.

S'agissant des autres sujets, je n'ai pas bien compris si vous vous opposiez aux investissements sur le TOP et le stade Le Gallo. Nous estimons en tout cas pour notre part qu'il s'agit de deux beaux investissements. Cela fait des années que le TOP attend cela. Une délibération avait même été prise en ce sens en 2006. Toutefois, le marché lancé étant illégal, il nous a fallu reprendre le dossier. Le Directeur du TOP a alors demandé des investissements plus conséquents. Nous avons accédé à sa demande, compte tenu de la qualité de cet établissement. Nous nous inscrivons là dans un projet véritablement concerté et ambitieux. C'est à mon sens tout à l'honneur de la ville de Boulogne-Billancourt.

Ensuite, Madame EVEN, il est certain que nous ne réalisons pas d'investissement sur le jumelage. Nous n'allons pas

construire des bâtiments dans les villes jumelées. En revanche, nous enregistrons des dépenses en fonctionnement sur ce projet (43 000 € en 2014, pour 23 000 € dépensés au CA 2013). Il en va de même sur la santé. Nous n'allons pas réaliser des investissements sur ce dossier. Nous nous inscrivons en revanche sur ce sujet des dépenses en fonctionnement. C'est en effet la Ville qui paye la maison médicale de garde (80 000 €). Nous aidons les médecins et les pharmaciens de Boulogne. Nous assurons le bon fonctionnement de l'Espace santé jeunes. Nous faisons beaucoup sur ce plan.

Je voulais apporter ces précisions. Ne soyons pas trop pessimistes. Pour conclure, je voulais vous apporter une très bonne nouvelle. Les droits de mutation de la Ville se montaient à 829 000 € en janvier 2011, contre 1 429 000 € en 2013. Cette année, en janvier, la Ville a encaissé 2 029 000 €. Sur le seul mois de janvier, nous avons ainsi encaissé 17,3 % de la totalité des prévisions inscrites au BP (11 750 000 €). Ce chiffre confirme sans aucun doute que la ville de Boulogne-Billancourt est attractive. Elle attire des familles dans les logements et des entreprises dans les bureaux, ainsi que nous l'avons vu au travers des questions orales. Nous le savons très bien. Les familles veulent venir à Boulogne-Billancourt et sont heureuses de vivre à Boulogne-Billancourt, qui leur offre des services de qualité. Nous avons créé 650 places de crèche et nous en créerons d'autres dans les années à venir.

Ce sont des éléments à mon avis suffisamment parlants et qui peuvent nous rassurer concernant le budget 2014, qui n'est en rien un budget électoraliste. C'est un budget réaliste. Je rappelle que certains d'entre vous réclamaient une augmentation des impôts une année, avant de réclamer leur diminution l'année suivante. Nous restons pour notre part sur le cap du réalisme, en fonction des chiffres que nous connaissons et que nous maîtrisons.

Je voulais revenir sur la Caisse des écoles. Nous allons vous répondre, mais il me semble qu'à cette assemblée générale, où j'étais présent, il était prévu 13 000 € plus 10 000 € et non 40 000 €. Je vous promets, Madame SHAN, en cas d'erreur, de modifier ce point en DM1. Je ne suis cependant pas certain. Attendez, Madame SHAN. La Caisse des écoles dispose d'une trésorerie considérable. Elle est tout à fait capable de faire face aux dépenses en attendant le complément de subvention le cas échéant. Les activités de la Caisse des écoles ne sont en aucun cas menacées. Il faut le dire, car vous laissez entendre qu'à 10 000 € près, elle ne sera pas en mesure de mener les actions prévues. Non, les actions seront bien menées, car elle dispose d'une trésorerie conséquente.

Nous avons réduit la subvention à la Caisse des écoles, car je pense qu'il est préférable de gérer au plus près les satellites de la Mairie, plutôt que de réclamer de l'argent au contribuable pour le placer ensuite dans les caisses des associations. Dites-moi.

Mme SHAN

C'est bien le discours que j'attendais et nous sommes d'ac-

cord sur ce point. Nous nous étions d'ailleurs tous accordés autour de cela lors du conseil consultatif. En revanche, vous faites erreur lorsque vous parlez des 23 000 €. Cela représente simplement 25 % des 92 000 € d'origine réduits à 30 000 plus 10 000 €, soit un total de 40 000 € de subventions pour la Caisse des écoles. Vous avez en mémoire le chiffre de 23 000 €, mais cela n'a rien à voir avec la subvention.

M. BAGUET

Excusez-moi, je lisais en même temps que vous parliez. Je n'ai pas bien compris, mais j'ai devant moi le compte-rendu du conseil d'administration. Il y est écrit qu'« il est proposé de diminuer le montant de la subvention allouée à la Caisse des écoles et de solliciter auprès de la Ville, qui votera son budget 2014, une demande à hauteur de 30 000 € ». Ce montant comprenait les 10 000 € auxquels vous faites référence.

Madame SHAN, ce n'est pas grave. Nous ne sommes pas à 10 000 € près et cela ne menace pas les activités de la Caisse des écoles. Conformément au code général des collectivités territoriales, il me faut demander votre assentiment sur un vote global plutôt qu'un vote chapitre par chapitre. L'un d'entre vous demande-t-il un vote chapitre par chapitre ? Non. Je vous propose de voter le budget primitif et l'état des AP/CP du budget principal et des budgets annexes (publications, Billancourt-Seguin, Théâtre de l'Ouest parisien, piscine-patinoire et locations immobilières).

Le budget primitif 2014 est approuvé à la majorité.

Articles 1 et 2 :

Contre : 15 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDÉ-TAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

NPPV : 1 (M. Marc FUSINA)

M. BAGUET

Il nous reste à examiner les autres points de cette délibération. Si vous ne demandez pas de vote séparé, je mets aux voix la délibération.

Articles 3 à 8 : approuvés à l'unanimité.

3. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2014

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

J'ai déjà très largement abordé ce sujet au cours de mon exposé précédent. Je tiens simplement à préciser quelques chiffres, comme j'ai pu le faire en Commission des finances. Cette année, les valeurs locatives augmentent de 0,9 % du fait de la décision votée par le Parlement. Cette revalorisation, ajoutée à l'extension du périmètre de collecte, implique une augmentation

de la base de 2,84 %. A ce titre, nous pouvons noter que le cumul des bases fiscales de la ZAC représentera en 2014 environ 4,6 % du total des bases fiscales pour la Ville.

L'effet base se conjugue à un effet taux (ceux-ci restant stables en 2014, comme depuis 2009) aboutit à une augmentation du montant des impôts de 1,8 %.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces sujets ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous voterons le maintien des taux mis en place en 2009, après une augmentation en 2008. Je rappelle que, si les taux sont intéressants, l'important réside dans la valeur locative sur laquelle s'appuient ces taux. Notre groupe approuve l'idée de ne pas modifier les taux de la fiscalité pesant sur les ménages. Quant aux entreprises, hélas, ce ne sont plus les communes qui en ont la charge, mais les communautés d'agglomération. Nous verrons demain soir quel sort réserve GPSO aux entreprises.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous confirme que, demain soir, nous n'augmenterons pas non plus les taux de la part ménages, comme de la part entreprises, de la Communauté d'agglomération. Je vous signale que la Ville n'a pas augmenté les taux depuis 5 ans. Les impôts augmentent sous l'effet de l'augmentation des bases votées par le Parlement. Les taux de la Ville restent inchangés pour la cinquième année consécutive. Merci de le noter.

La délibération n° 3 est approuvée à la majorité.

Contre : 1 (Mme Martine EVEN)

4. Service de restauration scolaire des écoles du secteur du Trapèze - Lancement d'une consultation par voie d'une procédure adaptée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés publics - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de lancer une consultation en vue de la préparation, de la livraison des repas, l'organisation du service et des locaux dédiés à l'entretien de la restauration dans deux écoles : l'une déjà existante, à savoir l'école Doisneau, et

l'autre qui ouvrira à la rentrée 2014 pour compter à terme 18 classes, à savoir l'école des Sciences et de la Biodiversité.

En année pleine, ce marché représentera une dépense de 640 000 € TTC par an et il est prévu d'ores et déjà d'inclure l'arrivée du futur groupe scolaire aujourd'hui situé sur l'îlot M, qui comptera lui aussi à terme 18 classes. Ainsi, cela permettra de ne pas relancer une nouvelle procédure dans deux ans. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir quelles sont les appréciations exprimées concernant les repas actuellement livrés par un prestataire extérieur à l'école Robert Doisneau. Il est exposé le fait que la prestation fournie dans le cadre du nouveau marché ayant pris effet le 1^{er} septembre 2013 donne entière satisfaction. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BAROLI.

M. BAROLI

Je voudrais revenir sur la question de la qualité des repas à l'école Robert Doisneau. Une enquête a-t-elle été menée ? Le conseil d'école semblait en effet assez réservé sur la qualité de la prestation de la société en question. Je voudrais aussi connaître les capacités actuelles de la cuisine centrale. La Ville est-elle obligée de passer par un prestataire extérieur ? Notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. BAGUET

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je dirais, Monsieur BAROLI, que vous connaissez bien le dossier. Si nous avons procédé à un changement de société, c'est parce que la précédente n'était pas à la hauteur. Lorsque vous étiez en charge de la délégation, vous avez, comme moi, appuyé le choix d'une délégation de service public. Une Ville ne peut tout faire. Elle compte 120 métiers différents et atteint ses limites. Lorsqu'elle a l'opportunité de travailler avec des sociétés nouvelles, qui soulagent la tâche des équipes municipales (l'unité centrale de production fournit 3 500 repas par jour et nous pourrions aller jusqu'à 5 000 au besoin, mais il faudrait alors recruter des agents). Il n'est pas possible de défendre en même temps la politique fiscale de la commune et réclamer le recrutement d'agents supplémentaires pour assurer une prestation. Il faut savoir ce que l'on veut.

Monsieur BAROLI, je vous en prie.

M. BAROLI

Je crois que je n'ai jamais poussé à la mise en place d'un prestataire extérieur. J'ai simplement, avec votre accord, souhaité faire un test avec ce prestataire qui n'a pas donné satisfaction. A partir de là, il s'agissait de déterminer s'il n'était pas possible de réorganiser la cuisine centrale pour assurer la fourniture de repas à cette école. C'est tout à fait différent, Monsieur le Maire, et je crois qu'il faut corriger vos propos.

M. BAGUET

Nous avons une première école avec 18 classes, une deuxième avec 18 classes et une troisième prochainement avec 18 classes également. Avec 54 classes supplémentaires, la Ville ne pourra pas assurer la charge. Il est plus intéressant de recourir à un prestataire extérieur de qualité assurant la restauration des 54 classes. Il faut anticiper. Gouverner, c'est prévoir. Avec une nouvelle école en 2014 et une autre en 2016, nous avons décidé d'anticiper. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.

NPPAV : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDÉ-TAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

5. Avenant n°1 au marché passé avec la société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE (M. R. NET) pour la fourniture et la livraison de produits à usage unique, lot n° 2 « articles de table à usage unique »

Mme Béatrice BELLIARD, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'avenant qui vous est proposé dans cette délibération a pour objectif d'augmenter le montant annuel du marché de fournitures d'assiettes, gobelets et couverts jetables, dans la mesure où plusieurs pannes de lave-vaisselle ont pu gêner le fonctionnement des cantines scolaires. Il convient donc d'augmenter le plafond, en le passant de 25 000 à 32 800 € pour pouvoir assurer la fin du marché correctement.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si cette augmentation est exceptionnelle et si, depuis, les réparations des lave-vaisselles défectueux ont été effectuées. Il est exposé les deux raisons ayant conduit à augmenter le montant du marché. La première tient aux défaillances des équipements, sachant que ceux-ci ont depuis été réparés voire changés. La deuxième a trait à l'augmentation de l'utilisation de films étirables pour faire suite aux recommandations des services vétérinaires. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lter-

nance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

S'il n'y a pas de demandes de parole, je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

6. Adhésion de la Ville au Groupement de commandes du SIPPAREC pour le marché relatif à l'achat d'électricité

M. Henri RICARD, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) du 7 décembre 2010 programme la fin des tarifs réglementés de vente pour les puissances supérieures à 36 kW. La Ville doit donc s'inscrire dans une démarche de mise en concurrence de tous les contrats de fourniture auxquels elle souscrit auprès d'EDF. Parallèlement, le SIPPAREC a engagé un processus de regroupement d'achats pour le compte des collectivités. 128 collectivités d'Ile-de-France ont déjà décidé d'intégrer ce groupement.

Pour répondre à l'échéance réglementaire, un nouvel appel d'offres sera publié par le SIPPAREC au deuxième semestre 2014. Il exige de connaître avant mars 2014 toutes les collectivités qui souhaitent en faire partie. La participation de la Ville pour l'adhésion au groupement du SIPPAREC sera de 11 400 € pour l'année 2014.

Outre l'achat de l'électricité, l'adhésion au groupement de commandes permettra à la Ville de disposer de deux axes d'accompagnement. Premièrement, le suivi des consommations et des coûts énergétiques. Deuxièmement, le diagnostic énergétique du patrimoine.

D'un point de vue économique, il peut être relevé que le précédent appel d'offres du SIPPAREC a permis de générer un gain de 10 % sur les tarifs précédent. En ce qui concerne la ville de Boulogne-Billancourt, nous avons payé 2 millions d'euros en 2012. 10 % d'économies représentent donc 200 000 € pour une adhésion à 11 400 euros. C'est une très bonne chose pour les finances de la Ville.

Il vous est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes dont le SIPPAREC est le coordinateur pour l'ensemble des contrats souscrits par la Ville auprès d'EDF. Les besoins en électricité concernent exclusivement le secteur du bâtiment. Pour les bâtiments municipaux chauffés à l'électricité, la fourniture est assurée via le contrat que nous avons avec notre prestataire IDEX.

En conséquence, je vous propose :

de décider de l'adhésion de la Ville au groupement de commandes du SIPPAREC,

d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes du SIPPAREC pour l'achat d'électricité,

d'accepter que le coordonnateur du groupement de commandes soit le SIPPAREC et que la CAO du groupement soit celle du SIPPAREC,

d'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif du groupement, Je vous remercie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître les éventuels concurrents du SIPPAREC. Il est exposé le fait que le SIPPAREC coordonne un groupement de commandes. Il a été créé en 2004 et il est seul compétent en Ile-de-France sur le secteur de l'électricité. Aussi, soit la Ville y adhère pour bénéficier de son expertise et d'une possible baisse de tarifs, soit elle doit procéder elle-même au lancement des marchés idoines. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a bien été précisé que la Ville est adhérente du SIPPAREC depuis de nombreuses années et qu'il s'agit uniquement, dans le cadre de cette adhésion, de prendre part à un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité suite à la fin des tarifs réglementés de vente. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Madame LAVARDE.

Mme LAVARDE-BOEDA

Pour des raisons déontologiques, je ne prendrai pas part au vote.

M. BAGUET

D'accord. Il s'agit d'une très belle opération et nous remercions le SIPPAREC de nous associer à cet achat groupé d'électricité. J'ai évoqué plus tôt le coût des fluides. Cette opération va nous permettre, pour un coût de 11 000 € de faire, comme l'a dit Henri RICARD, 200 000 € d'économies. C'est du gagnant-gagnant.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Travaux dans les bâtiments communaux -

Autorisation de solliciter des subventions d'investissement et de signer les actes afférents

M. Henri RICARD, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération consiste à autoriser le Maire à signer des demandes de subvention pour les travaux que la Ville va entreprendre dans les bâtiments communaux pour l'année 2014. Plusieurs partenaires sont susceptibles d'apporter leur aide au financement de ces projets.

C'est le cas notamment du Conseil général des Hauts-de-Seine, du Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que du SIPPAREC. Je vous remercie.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité. En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est étonné de l'absence de chiffrages des travaux. Il a pu être assuré que, comme ces travaux ont été inscrits au budget prévisionnel, ils ont évidemment été chiffrés et que les montants seront indiqués dans les dossiers de demande de subvention. Pour information, la Ville a reçu 1 million d'euros de subventions en 2013 au titre des diverses aides que nous allons vous autoriser à solliciter.

M. BAGUET

Effectivement, des aides en provenance du Conseil général et du Conseil régional que l'on remercie au passage, notamment les élus qui nous y représentent.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2014 - Conventions relatives à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré ainsi que des établissements spécialisés et hôpitaux de jour conventionnés avec l'Education nationale - Convention de participation financière au projet scientifique 'les ateliers de la radioprotection' du lycée Notre-Dame de Boulogne - Approbation et autorisation de signer

Mme Christine BRUNEAU, Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par délibération du 21 février 2013, vous avez voté le montant de la participation de la Ville à une hauteur de 770,43 € par

élève. Entretemps, le Directeur diocésain ayant fait savoir au Directeur académique des services de l'Education nationale qu'il demanderait aux établissements privés de se conformer aux dispositions adoptées en matière de rythmes scolaires par la commune dans laquelle ils sont localisés, il convient d'anticiper la mise en place de cette réforme.

En conséquence, compte tenu des estimations relatives au coût de cette mise en œuvre calculées par les directeurs d'établissements privés boulognais, il vous est proposé pour 2014 une augmentation de 8 % du forfait de base. Parallèlement, la Ville confirme son soutien en faveur de l'apprentissage de l'anglais, tel qu'engagé depuis 2011. Il vous est donc demandé d'approuver l'attribution d'une participation de 829,66 € par élève.

Il vous est également proposé de reconduire le principe d'une participation de la Ville aux frais de fonctionnement des établissements spécialisés accueillant des élèves boulognais ayant un handicap, pour un montant identique à celui attribué aux élèves fréquentant un établissement privé sous contrat d'association.

Pour les élèves parisiens scolarisés à Boulogne-Billancourt, le montant de la participation est fixé à 777,01 €, conformément à la délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre 2012.

Enfin, par délibération du 21 février 2013, vous avez autorisé le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame de Boulogne pour participer au financement du projet scientifique des élèves de terminale S « les ateliers de la radioprotection ». Il s'agit de la 7^{ème} édition de cette initiative. Il est proposé d'accepter le versement d'une subvention de 3 600 € qui contribuera au paiement des charges de voyage des élèves se rendant à Genève. Je vous invite à délibérer sur ces propositions et à autoriser le Maire à signer toute convention tripartite avec les communes concernées, les établissements privés sous contrat du premier degré situés à Boulogne-Billancourt, ainsi qu'avec les établissements spécialisés et hôpitaux de jour bénéficiant d'une convention avec l'Education nationale.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître les bases sur lesquelles ont été calculés les 8 % d'augmentation. Par ailleurs, il souhaite savoir si cela a un rapport avec les 19 000 € de subvention figurant dans la délibération numéro 2. Il est expliqué que les 8 % d'augmentation sont liés aux frais de logistique qu'induirait une mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, qui, en tout état de cause, se fondera sur une demi-journée éducative supplémentaire. Il est rappelé que cette estimation a été établie par le Directeur diocésain.

Pour la subvention, effectivement en lien avec l'éventuelle application de la réforme, elle est destinée aux accompagnements pédagogiques. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur

de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Structures d'accueil de la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La Caisse d'allocations familiales (CAF) est aujourd'hui le premier partenaire financier des gestionnaires de structures d'accueil de petite enfance. Ce partenariat financier s'exerce sous deux formes : la Prestation de service unique (PSU) et le Contrat enfance et jeunesse (CEJ).

La présente délibération a pour objet d'approuver de nouvelles conventions d'objectifs et de financement avec la CAF. En 2013, la Ville a perçu plus de 5 millions d'euros au titre de la prestation de service unique (PSU).

Pour que les nouveaux établissements « Molière », d'une capacité de 28 berceaux, et « le Ballon bleu » situé rue d'Aguesseau, d'une capacité de 15 berceaux, ouverts en 2013, puissent bénéficier de ce partenariat, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer deux nouvelles conventions et un contrat enfance-jeunesse.

Le 15 décembre 2011, vous aviez approuvé les termes du Contrat enfance et jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, qui annonçait les ouvertures de quatre structures :

- la mini-crèche « Louis Crestey »,
- le second « Relais assistants maternels » (R.A.M.), sis rue Marcel Dassault,
- le multi-accueil « La Girafe », sis 4 place Georges Besse, d'une capacité de 20 berceaux,
- le multi-accueil « Molière ».

Les négociations menées entre la Ville et la CAF des Hauts-de-Seine permettent aujourd'hui d'adopter, par voie d'avenant au contrat initialement conclu, les places, d'initiatives privées, récemment créées, pour lesquelles la ville de Boulogne-Billancourt a acquis des droits de réservation :

- réservation de 30 places, depuis janvier 2013, au sein de la crèche « Les Petits chaperons rouges » ;
- réservation de 45 places, depuis octobre 2013, au sein de la crèche « Pirouette », rue Saint-Denis ;
- réservation de 15 places, depuis octobre 2013, au sein de la crèche « Bill'en tête », sise 16 boulevard de la République, gérée par la société Crèche attitude.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant au CEJ permettant d'y intégrer ces nouvelles places. Merci.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si la maison de quartier devant initialement être installée rue Molière ne peut être accueillie dans les locaux rue du Dôme désormais libres. Il est répondu qu'il n'est pas d'actualité qu'un projet de ce type prenne place dans ces locaux. Par ailleurs, en cette fin de mandature, le groupe @lternance souhaite connaître le nombre de places en crèche à la fin 2013, les perspectives 2014 ainsi que la répartition des places par tranche d'âge.

Monsieur le Maire, nous leur avons dit que vous répondriez ce soir à cette interrogation. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas pris part au vote. Il s'est d'ailleurs interrogé sur le calendrier d'adoption de ces délibérations. Il a été précisé que l'inscription d'une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal était effectuée en fonction d'une part de l'échéancier du plan CAF et de la livraison de nouveaux équipements. L'idée est d'avoir toujours un programme CAF correspondant au plus près à la réalité du nombre de berceaux disponibles.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. A la question posée consistant à transformer l'ancienne crèche de la rue des Longs-Prés en maison de quartier, je ne sais pas vraiment quoi répondre. En revanche, je peux vous dire, à propos de l'immeuble de la Croix-Rouge dans lequel la Ville est beaucoup intervenue et qui va accueillir la maison médicale de garde, partie provisoirement rue de Sèvres, que nous avons quelque peu tordu le bras de Renault qui était propriétaire et réalisait une belle opération. La Ville a obtenu la dation gratuite d'un local de 100 mètres carrés à l'angle du boulevard Jean-Jaurès et de la rue du Dôme. Nous verrons donc quel est le local le plus approprié. Nous n'allons pas conserver deux locaux. Je veux croire que le local le plus visible est celui se trouvant à l'angle de la rue du Dôme et du boulevard Jean-Jaurès. C'est là que nous envisageons d'implanter la maison de quartier plutôt que dans la rue des Longs-Prés. Nous pourrions en effet vendre ce bien, car il n'est pas nécessaire de construire deux maisons de quartier à 100 mètres de distance l'une de l'autre. En mai 2014, la Ville va donc récupérer 100 mètres carrés en rez-de-chaussée mieux placés que le local de la rue des Longs-Prés.

Je souhaiterais revenir sur les investissements lors de l'examen de cette délibération. A l'occasion de ce nouveau plan crèches avec la CAF, la Ville a réalisé un état des lieux extrême-

ment précis des places de crèche ouvertes. Je pense que cela mérite d'être rappelé. En 2001, la convention CAF avait été approuvée pour 263 places de crèches. La municipalité précédente en aura réalisé 289, soit 26 places de plus que ce qui était prévu dans le premier plan. Dans le plan crèches 2008-2014, il est fait mention de 390 places de crèches. Nous en avons réalisé 660. Entre 2014 et 2016, ce sont 290 places supplémentaires qui seront créées. Au final, en 8 ans, nous aurons construit 950 places de crèche, là où la municipalité précédente en a créé 289, soit trois fois plus de places de crèches engagées que sur le mandat précédent. Je pense que l'on peut se féliciter de cette bonne action. En tout cas, les familles qui étaient présentes samedi matin au Forum de la petite enfance étaient absolument ravies.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte cinq points. Le premier propose l'actualisation du tableau des effectifs. 79 postes budgétaires sont concernés. Le détail vous est fourni en annexe. Le deuxième point concerne le renouvellement et le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Il s'agit du renouvellement pour trois ans du contrat du chef du service du budget au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion, du renouvellement pour trois ans du chargé de la préparation budgétaire au sein de cette même direction et du renouvellement du contrat pour une durée de trois ans de deux juristes au sein de la Direction des affaires juridiques et des assemblées.

Le troisième point propose la mise à disposition d'un agent hors collectivité au CCAS à hauteur de 100 % du temps de travail pour une durée de huit mois renouvelables deux fois avec effet au 15 février 2014. Il vous est demandé à ce propos d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le quatrième point porte sur la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par nécessité absolue de service ou utilité de service ou mise à disposition par convention d'occupation précaire avec astreinte. Il vous est proposé la mise à disposition d'un logement par nécessité absolue de service à un agent, en sa qualité de chef d'établissement du bâtiment hébergeant le Conservatoire à rayonnement régional.

Enfin, le dernier point propose au conseil municipal d'émettre son avis sur le taux de l'indemnité représentative de logement allouée pour 2013 aux instituteurs non logés. Ce taux est fixé par le Préfet, qui consulte ensuite les conseils municipaux du département. Le Préfet propose de maintenir pour 2013 le même taux qu'en 2012, soit 2 598 € annuels, majorés de 25 % le cas échéant selon la composition de la famille de l'instituteur. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître la variation des effectifs communaux, ainsi que celle de la masse salariale au cours de cette mandature. Par ailleurs, concernant le point 5, les instituteurs concernés sont-ils ceux travaillant ou résidant à Boulogne-Billancourt ? Enfin, il souhaite obtenir des précisions sur les attributions de logements pour nécessité absolue de service.

Sur le point 5, il est précisé que cela concerne les enseignants travaillant à Boulogne-Billancourt. Qu'ils résident sur la Ville ou dans une autre ville, la somme est identique. Sur le point 4, il est exposé que tous les logements pour nécessité absolue de service ou avec convention d'occupation précaire sont affectés à des agents en poste. Les premiers sont affectés aux agents ayant des fonctions en lien avec la sécurité des bâtiments et notamment les ERP classés en 1^{re} catégorie, en leur qualité de chef d'établissement, mais également en application des textes, des agents de l'équipe de Direction générale. Les seconds sont affectés aux agents au regard des fonctions exercées, étant précisé qu'ils payent 50 % du loyer, ainsi que les charges et fluides, comme prévu dans le décret du 9 mai 2012.

Sur l'évolution de la masse salariale et des effectifs au cours de cette mandature, il est constaté sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013, en comprenant les transferts, un solde négatif de 126 postes. Hors transferts, c'est un solde positif qui est constaté (+36 postes). Sur ces 36 postes supplémentaires, il faut constater que 20 postes ont été créés avant mars 2008. Il en résulte sur le mandat actuel, un solde net hors transferts, de 16 postes, ayant permis notamment l'ouverture de la médiathèque du Trapèze et du centre de supervision urbain. L'extension de la crèche Molière, l'ouverture des écoles Robert Doisneau et celle des sciences et de la biodiversité, ainsi que du centre de loisirs attaché à ces deux écoles. Parallèlement, des redéploiements de postes ont été effectués. On peut les chiffrer à 49.

En ce qui concerne la masse salariale, réalisée sur le chapitre 012, elle est passée de 91,45 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 88,46 millions d'euros au 31 décembre 2013. A périmètre équivalent la masse salariale est passée de 83,37 millions d'euros (compte administratif 2008) à 88,46 millions d'euros (compte administratif 2013). Ceci correspond à une hausse de 6,1 % sur six ans, soit un peu moins de 1 % en moyenne par an.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ainsi que l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Non. Je

mets aux voix la délibération.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine (M.I.G.92)

M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE,
Maire adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne un partenariat de mutualisation de l'informatique géographique. Celui-ci vise à harmoniser les bonnes pratiques de cartographie dans les communes du département. Vous savez que chaque commune et chaque communauté d'agglomération dispose d'un système d'information géographique, obéissant à des normes parfois singulières. Il s'agit ainsi de mettre en commun les informations détenues par chaque commune et chaque communauté d'agglomération au sein du département, avec la possibilité de les ouvrir sur une plate-forme open data, réglée par une charte d'accès.

Il s'agit donc d'un codage commun sur la base adresses, sur les échelles, progressivement sur la mise aux normes des différents PLU en deux dimensions, sur des sujets de topographie, etc.

En autorisant le Maire à signer la charte, vous autorisez la Ville à intégrer le groupe de travail qui permettra ainsi d'aboutir à des normes d'accès, de travail, de mutualisation et de résultats. D'autres communes ont déjà signé cette charte, étant très demandeuses de cette mise en commun des normes topographiques au sein du département. Merci.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le type de données concerné ainsi que le coût de cette adhésion. Il est précisé que la MIG 92 permet de mutualiser, notamment dans le cadre des systèmes d'information géographique, les bases de données suivantes :

- voiries ;
- plans topographiques ;
- équipements publics ;
- cadastres verts.

Ainsi, les collectivités adhérentes disposeront d'une cartographie optimisée et exhaustive. Cette adhésion n'a pas d'incidence budgétaire, puisque le principe repose sur une mise à disposition sans engagement financier lors du transfert de données. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Equipements culturels - Demandes de subventions - Autorisation donnée au Maire afin de solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département et de tous les autres partenaires institutionnels, pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des subventions et à signer les conventions afférentes auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tous les autres partenaires institutionnels. Cette demande de subvention concerne les musées municipaux, la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt, le Carré Belle-Feuille, le service des archives municipales, le service d'animation du patrimoine et enfin le Salon du livre.

Pour information, en 2013, l'ensemble des subventions attribuées au titre des actions culturelles menées par la Ville a atteint 76 262,22 € en fonctionnement et 154 058,29 € en investissement.

La Ville souhaite également développer la recherche de mécènes pour donner l'opportunité aux sociétés, notamment boulonnaises, selon leur taille et leur activité, de se montrer entreprises citoyennes, en soutenant la politique culturelle de la ville de Boulogne-Billancourt.

En 2013, le secteur culturel a bénéficié au total de 100 000 € de mécénat (70 000 € de la société Yoplait, qui apporte son soutien fidèle aux expositions temporaires du MA-30 depuis 2010 et 30 000 € de Renault). Il convient donc également d'autoriser le Maire à faire appel au mécénat d'entreprise ou de particuliers pour l'ensemble des projets relevant du secteur culturel. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Dénomination d'un espace public

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit de désigner ce soir l'espace public localisé dans la par-

tie Est de la ZAC Seguin-Rives de Seine et situé face à la future Maison Saint-François de Sales.

Sur proposition des responsables de cette structure, il est proposé de le dénommer « parvis Jean-Paul II », en hommage au souverain pontife.

La commission des noms de rues et équipements qui s'est réunie le 18 juin 2013 a émis le vœu que cette appellation soit adoptée en faveur de cette esplanade.

Un plan localisant l'espace concerné est joint à la présente délibération. Je vous remercie.

Je viens, Monsieur le Maire, appuyer cette proposition, qui doit à mon avis emporter l'unanimité. Jean-Paul II n'est pas seulement le pape canonisé. Il était aussi un grand homme politique et chef d'Etat. Il a participé à plus de 1 475 entretiens avec des personnalités politiques et a effectué 38 visites officielles, a participé à 738 audiences avec des chefs d'Etat et 246 avec des chefs de gouvernement. Il a reçu ou échangé avec 190 ministres des affaires étrangères et 642 ambassadeurs.

C'est lui qui a institué la Journée du malade, qui se tient chaque année le 11 février, ainsi que les Journées mondiales de la jeunesse, la journée mondiale pour la paix, la journée mondiale pour les migrants et les réfugiés, la journée mondiale pour les communications sociales ainsi que six autres journées mondiales.

En 1989, il rencontre le chef Raoni, afin de discuter des enjeux liés à la préservation de la forêt amazonienne. Il s'oppose au déclenchement de la guerre en Irak et surtout, il s'est opposé au communisme. Au nom de la dignité de l'homme dans le travail, il défendit la création de syndicats libres, interdits sous le régime communiste. Il favorisera en Pologne cette résistance contre le communisme. Son soutien aux dissidents de l'ex-bloc soviétique, et en particulier, au syndicat Solidarnosc et à Lech WALESA et son élection en tant que Pape provenant de l'autre côté du Rideau de fer ont participé à l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'est à la fin des années 80.

Il fut considéré comme l'un des acteurs principaux de la chute du communisme et du Mur de Berlin en 1989. Michael GORBATCHEV affirmera : « Tout ce qui s'est passé en Europe orientale au cours de ces dernières années n'aurait pas été possible sans la présence de ce pape, sans le grand rôle également politique qu'il a su tenir sur la scène mondiale ».

Boulogne-Billancourt n'est pas la première à dédier le nom d'un lieu à Jean-Paul II. Il a donné son nom au parvis des cathédrales de Metz, de Nancy, de Cambrai. De même, la place jouxtant la cathédrale d'Evry porte le nom de « square Jean-Paul II ». Il en est de même à Nice et aussi à Paris, où la place du parvis Notre-Dame-de-Paris, s'appelle désormais « parvis Notre-Dame, place Jean-Paul II » depuis 2006, par décision du Maire, Bertrand DELANOE.

J'ai donc l'honneur de présenter la dernière délibération de ce mandat, qui porte le numéro 13, et j'espère que son noble objet

emportera l'unanimité. Je vous remercie.

M. BAGUET

Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, ma chère collègue, il est vrai que Jean-Paul II est un homme admirable. Il est vrai aussi qu'il a tenu son rôle le plus admirable sous le nom de Karol WOJTYLA. Je crois que c'est ce rôle qui a transformé le monde et qui a emporté le Mur de Berlin. Ce travail a commencé bien avant son élection à la papauté. Nous ne parlons pas d'une cathédrale en l'occurrence, mais d'une petite salle de prière. Il serait à mon sens préférable d'honorer le nom de cet homme qui par la suite est devenu Pape et a reçu des ambassadeurs et des chefs d'Etat. Je propose donc de dénommer ce lieu Karol WOJTYLA.

M. FUSINA

Je rejoins tout à fait les propos d'Agnès BAUCHE. C'est beaucoup plus qu'un pape que l'on honore, mais une figure historique et charismatique. Je me joins donc à cette proposition.

M. BAGUET

Je ne sais que vous répondre, si ce n'est avec un argument pratique. Nous avons nommé une rue « Les enfants du paradis ». Nous avons donc connu quelques péripéties dans la ville. La question pratique tient au fait d'indiquer son adresse sur une carte de visite ou une carte d'identité. Nous avons été destinataires d'une demande de l'Evêché visant à dénommer ce lieu parvis Jean-Paul II. Le nom du pape englobe selon moi l'histoire de l'homme. J'entends le fait qu'avant d'accéder à la papauté, il avait déjà beaucoup œuvré et avait déjà derrière lui un parcours personnel extrêmement riche et fort. Je crains qu'en indiquant son nom, son prénom et son nom en tant que pape, cela soit trop long.

Il nous faut agir très vite sur cette question, car l'Evêché a besoin de cette dénomination très rapidement pour signer des contrats, ne serait-ce qu'avec EDF. Tout ceci est un peu long. Nous n'aurons pas de conseil avant longtemps. La Commission des noms de rue s'est prononcée sur cette question. Il est donc difficile, Madame BAUCHE et Monsieur FUSINA, d'accéder à votre demande. Je suis un peu gêné, car vous aviez raison. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Il a été élu pape au nom du rôle que Karol WOJTYLA a joué.

M. BAGUET

Il nous faut terminer sur une délibération consensuelle. Je vous propose de respecter la proposition de la Commission des

noms de rue et la demande de l'Evêché, qui est directement concerné. Il sera certainement plus simple d'indiquer ce nom sur les supports divers.

Mme BAUCHE

Libre à vous de décider d'un nom ou d'un autre. Je ne prendrai pas part au vote. A la suite du conseil, je souhaiterais dire au revoir à la ville de Boulogne-Billancourt. M'accorderiez-vous la parole pendant une minute ?

M. BAGUET

Oui. On peut vous accorder une minute. Il s'agit de ne pas faire de grands discours. Je vous propose de rester pour l'heure sur la délibération. La parole est à Mme EVEN.

Mme EVEN

Judith SHAN, Jean-Michel TISSEYRE et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. BAGUET

Je mets aux voix la délibération afin de nommer ce lieu " parvis Jean-Paul II ".

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

NPPAV : 4 (Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Agnès BAUCHE)

M. BAGUET

Je tenais à vous remercier pour ce dernier conseil de la mandature. Au-delà de nos divergences ponctuelles, nous avons tous servi la collectivité, de même que les agents et tous ceux qui ont permis la tenue de nos assemblées et ont assuré le respect de la réglementation. La rédaction des délibérations représente un travail important. Je n'ai pas calculé le nombre de séances de conseils municipaux, pas plus que le nombre de délibérations, mais je veux croire que ce nombre est élevé pour ces six années de travail. Du fond du cœur, merci, même si nous nous sommes parfois quelque peu emportés.

J'ai expliqué à Jean-Pierre FOURCADE avant le début de cette séance que je souhaitais ce soir lui rendre un hommage tout particulier, car il a débuté sa carrière politique le 28 mai 1974, il y a près de 40 ans. Il avait alors été nommé ministre des Finances du gouvernement CHIRAC. Je rappelle qu'il avait laissé son nom à un grand plan de maîtrise de l'inflation après le premier choc pétrolier de 1973. Il a ensuite été ministre de l'Équipement dans le gouvernement BARRE, avant de rejoindre le Sénat en 1977, où il a siégé de nombreuses années. Il y a occupé le poste de Vice-président de la Commission des finances et a été pendant 15 ans Président de la Commission des affaires sociales. Il a fait passer des lois importantes pour le pays.

Je rappelle que c'est à lui que nous devons la prolongation de la ligne de métro Porte d'Auteuil-Pont-de-Saint-Cloud. A l'époque, il était Maire de Saint-Cloud et beaucoup s'étaient moqué de cette initiative, mais elle allait dans le sens de l'intérêt général et dans le sens de l'intérêt des Boulonnais et des Clodoaldiens qui n'avaient plus que le pont à traverser. Cela fut un combat difficile pour trouver les crédits, déjà rares à l'époque.

Il a été premier Vice-président de la région Ile-de-France et a accepté à ma demande d'occuper le fauteuil de Maire de Boulogne-Billancourt en 1995, fauteuil qu'il a occupé pendant 13 ans. Nous lui devons, avec Dorothee PINEAU, Henri RICARD et quelques autres le centre-ville. Nous avons été nombreux à travailler sur ce dossier. Il doit aujourd'hui ressentir un pincement au cœur au moment de recevoir la médaille de la Ville – je n'aurais pas dû lui dire avant la tenue de ce conseil –, que je lui ferai remettre pour ses 40 ans d'engagement politique au service de nos concitoyens et au service de la France. Il doit être ému à l'occasion de son dernier conseil municipal après tant d'années passées entre Saint-Cloud, qu'il a fait beaucoup progresser, et Boulogne-Billancourt.

Indépendamment de nos petites divergences, je tenais à saluer ce soir un grand parcours politique, un parcours exceptionnel même.

Madame BAUCHE, vous souhaitiez dire un mot.

Mme BAUCHE

Vous m'avez fait peur. Vous avez dit du bien de Jean-Pierre FOURCADE. C'est la première fois en six ans. J'ai cru qu'il était mort.

M. BAGUET

Madame BAUCHE, si vous commencez sur ce ton, nous allons lever la séance. Cela sera plus sympathique. Nous ne sommes pas là pour régler des comptes. Nous sommes ici pour rendre hommage...

Mme BAUCHE

Vous auriez pu vous montrer plus sympathique plus longtemps.

M. BAGUET

Madame BAUCHE, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. Je le pense très sincèrement. Le conseil est clos et je suspendrai la séance si vous entrez dans la polémique. Cela n'en vaut pas la peine et je préfère que nous nous quittions sur une image consensuelle. Je vous donne la parole pour un propos consensuel, sans polémique.

Mme BAUCHE

Je voulais moi aussi dire mon estime et mon affection à Jean-Pierre FOURCADE. Dans un rôle modeste, il n'a manqué aucune

séance du conseil lors de cette mandature. Il a même essayé parfois quelques propos blessants, se faisant même traiter de « gâteaux ».

Je voudrais aussi remercier les agents municipaux qui assurent le bon déroulement de notre conseil et rappeler à tous la mémoire de Bernard PERAZZOLI. Je voudrais saluer la courtoisie et le sens républicain de certains membres de votre équipe, qui se reconnaîtront. J'ai une pensée particulière pour mes amies Rosaline et Dorothée, qui n'ont à aucun moment dans cette assemblée transigé avec leurs convictions. Je salue également la constance et le courage des élus des différents groupes d'opposition : Jean-Michel TISSEYRE, Martine EVEN, Judith SHAN, Fatima CARDETAS, Eric VINCENT, Jean-Michel COHEN. Vous qui partez en campagne, après avoir fidèlement tenu votre rôle vraiment difficile, j'ai été heureuse de partager ces bancs avec vous.

Il est une dernière personne que je voudrais saluer ce soir pour son stoïcisme. Malheureusement, elle n'est pas présente. C'est sans ciller et sans jamais objecter qu'elle a voté chacune de vos délibérations, qu'elle a encaissé ses indemnités mensuelles, muselant résolument son for intérieur. Je veux parler de notre chère collègue Michèle MONTIES, qui vient de rejoindre la liste de Pierre-Mathieu DUHAMEL.

M. BAGUET

La séance est levée. Je vous remercie. Beaucoup de délibérations ont été votées à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 05.